

**UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP
DE DAKAR
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES
ET DE GESTION (FASEG)**

**CONFERENCE DES INSTITUTIONS
D'ENSEIGNEMENT ET DE
RECHERCHES ECONOMIQUES ET
DE GESTION EN AFRIQUE**



**PROGRAMME DE TROISIEME CYCLE
INTERUNIVERSITAIRE
(DEA-PTCI)
*Huitième Promotion***



MEMOIRE DE DIPLOME D'ETUDES APPROFONDIES (DEA)

Spécialité : Monnaie - Finances - Banque (Macroéconomie Appliquée)

Option : Finances Publiques

Thème :

**FINANCEMENT DES PME : DE L'ÉCHEC DES FINANCES FORMELLES AU RECOURS DES TONTINES
AU SENEGAL**

*Présenté et Soutenu
publiquement par :*
Thomasia MENDES

Sous la Direction du :
Professeur Moustapha KASSE
Agrégé des Sciences Economiques

Année Universitaire 2002-2003

Ahou Diaw RTS
638 54 80

REMERCIEMENTS

❖ Je remercie tous ceux qui, de loin ou de près, m'ont aidé à réaliser ce travail. Plus particulièrement, le professeur Moustapha Kassé, qui malgré son emploi du temps chargé, a bien voulu encadrer ce travail. Je vous remercie pour votre disponibilité, et pour la documentation que vous avez bien voulu mettre à ma disposition. Et je porte une mention spéciale pour la pertinence et la rigueur que vous m'avez inculquée tout au long de ce modeste travail.

❖ Je remercie également, le professeur Aly Mbaye, Directeur National du PTCI ;

❖ Tous les professeurs du PTCI et l'ensemble du personnel administratif ;

❖ Un grand merci :

❖ A mes parents qui n'ont ménagé aucun effort pour ma réussite ;

❖ A ma tante Marie Preira pour ses prières ;

❖ A tous mes frères et sœurs, cousins et cousines, nièces et neveux, qui m'ont soutenu tout au long de mes études ;

❖ A mes camarades de promotion ;

❖ A Madame Louise Page pour son aide dans l'élaboration de ce document ;

❖ A Monsieur Habib Kane pour ses conseils ;

❖ A Monsieur Moanga Dieudonné, pour son aide dans la recherche bibliographique

❖ Aux sœurs Gaïs pour leur collaboration.

❖ A ma très chère Cécile Diam pour son soutien.

Une version
ds ansque

DEDICACES

Je dédie ce travail à mes deux petits frères, à tous mes neveux et à toutes mes nièces que j'adore.

TABLE DES MATIERES

Résumé.....	5
Introduction.....	7
Intérêt du sujet.....	10
Problématique.....	12
Objectifs du sujet.....	14
Hypothèses de travail.....	14
Revue de littérature.....	16
Méthodologie.....	26

PREMIERE PARTIE : REALITES ENTREPRENEURIALES

Chapitre1 : CONTEXTE ECONOMIQUE DU FINANCEMENT AU SENEGAL.....	30
Chapitre 2 : EXIGENCES FINANCIERES DU CYCLE D'EXPLOITATION.....	33
Section 1 : Sources de financement au Sénégal.....	34
Section 2 : Réalités des institutions financières dans le financement des PME.....	36
2-1 - Conditions et procédures d'accès au crédit.....	36
2-2 - Contraintes de crédit : les duretés.....	40
Conclusion d'étape.....	43

DEUXIEME PARTIE : CONTOURNEMENTS ET DETOURNEMENTS DE LA FINANCE FORMELLE

Chapitre 1 : ESSOR DE LA FINANCE INFORMELLE.....	44
Section 1 : finance informelle.....	45
1-1 Définition et caractéristiques de la finance informelle	45
1-2 Avantages de la finance informelle.....	47
Section 2 : les tontines : formes répandues de la finance informelle	48
2-1 Historique - définition et formes de tontine.....	49
2-2 Mécanisme des tontines.....	53

Chapitre 2 : POIDS DES TONTINES DANS LE FINANCEMENT DES PME.....	56
Section 1 : Contribution des tontines dans le financement de la PME.....	57
1-1- Attirance vers les tontines.....	58
1-2- Utilisation des fonds recueillis et vérification des hypothèses.....	68
Section 2 : Dualisme financier au Sénégal.....	72
Conclusion d'étape.....	75
recommandations.....	77
Conclusion générale.....	83
Bibliographie.....	86

RESUME

La crise financière qui a ébranlé les économies africaines à la fin des années 80 a révélé une forte émergence de la finance informelle et notamment le développement du système tontinier. Les tontines employées par plusieurs générations restent attachées aux valeurs essentielles de la société africaine qui sont l'entraide et la convivialité. On trouve différentes formes de tontines dont la popularité parmi les populations à bas revenu, pourraient s'expliquer par la capacité du système à s'adapter aux besoins de chacun.

Cependant, ce système connaît des limites qui sont la contrepartie de sa simplicité. Parallèlement, la stratégie adoptée par les banques africaines importées d'occident limite leur capacité à jouer un rôle d'intermédiaire financier efficace. Une collaboration entre les deux systèmes serait alors souhaitable pour contribuer au développement et à la croissance économique des pays africains et particulièrement pour le Sénégal.

ABSTRACT

The financial crisis which shook the French speaking African countries in the late 80's revealed the incompetence of the African financial institutions, copied on the western model and the success of the informal financial institutions, in particular the tontines or ROSCAS (Rotating savings and credit associations). There are various forms of Roscas, but each of them is founded on traditional values such as mutual aid or conviviality, granting loans to individuals which often have been rejected by formal institutions. The simplicity of ROSCAS, having several advantages, may however be considered as their weakness. Therefore, a collaboration between the informal and the formal systems may prove to be profitable to the economic development of African countries and Senegal specially.

INTRODUCTION

Les pays africains subsahariens ont connu dans les années quatre vingt la répression financière, qui est une politique dont les bases théoriques ont été l'œuvre de MCKINNON et de SHAW dans la première moitié de la décennie 70¹. La répression financière véhicule un certain nombre de mesures dont la plus répandue est celle de la politique délibérée de taux d'intérêt bas pratiquée dans la plupart des pays en voie de développement (PED) dont le Sénégal. L'idée était de stimuler l'investissement par la pratique de taux d'intérêt bas et pendant cette période on ne pouvait pas parler de taux d'intérêt bas car ces derniers étaient négatifs.

Cependant, il semblerait que la répression financière soit à l'origine de la faiblesse de l'épargne financière. En effet, lorsque le taux d'intérêt est bas, les éventuels épargnants (les agents à capacité de financement) ne sont plus incités à aller vers le système bancaire. Ceci s'explique par le fait que lorsque les taux d'intérêt sont bas, les agents économiques préfèrent la liquidité et la demande de crédit augmente ; par conséquent les projets les plus risqués demandent à être financés. Devant une telle situation où les institutions financières ne disposent ni d'informations sur les projets, ni sur les initiateurs de ces projets, dû à l'asymétrie d'information (c'est à dire que les institutions ne connaissent pas l'initiateur du projet et aussi ne peuvent pas se prononcer sur la qualité du projet), les banques ou toute institution formelle pour se préserver de l'aléa moral ou de la sélection adverse rationnent le crédit.

Or, une des caractéristiques des petites et moyennes entreprises (PME) semble être la faible capacité de mobilisation des ressources financières nécessaires au démarrage et à l'exploitation de l'unité de production. A cet effet, le niveau du capital apparaît comme un élément déterminant pour le fonctionnement interne de l'entreprise². La

¹- R.I.MCKINNON, Money and Capital in Economic Development, The Brookings Institution, Washington, 1973

- E.S.SHAW, Financial Deepening in Economic Development, Oxford university Press, New York, 1973

faiblesse relative du capital social des entreprises «non structurées», pourrait être le critère « définitionnel » le plus admis pour identifier ces entreprises. Par conséquent, la faiblesse du capital pourrait être la «cause» de l'initiation d'activités informelles dont les raisons pourraient être l'amélioration des conditions de vie et faire face aux difficultés socio-économiques. Et cette attitude semble être la conjugaison des contraintes extérieures (conditions d'accès au crédit bancaire difficiles) que doivent surmonter les petits entrepreneurs.

L'état de ces faits a été à la base de certains mécanismes, inspirés des formes traditionnelles de solidarité, pour apporter une solution aux difficultés rencontrées dans le financement des PME. Dans la culture africaine, particulièrement sénégalaise, la notion de solidarité est très importante ; ainsi l'entourage joue un rôle important dans la vie de l'individu et dans toute circonstance c'est le voisin qui est la première personne à contacter. C'est dans cette ambiance que les petits entrepreneurs ont peut être initié des pratiques financières qui pourraient les aider à démarrer une activité économique dans la mesure où la plupart des individus ne bénéficient pas de fonds propres leur permettant de disposer de prêts bancaires.

Ainsi, pour faire face à leur situation, ces derniers ont cherché d'autres ressources qualifiées d'informelles appelées tontines ou « nath » appellation wolof, pour apporter un début de solution aux problèmes de financement de la petite entreprise. En fait, ces pratiques informelles, et plus particulièrement la tontine, regroupent des individus qui décident de mobiliser des fonds pendant une période déterminée (mensuelle, journalière, hebdomadaire) afin de disposer d'un certain montant. Ce montant est fonction des mises que les membres décident de donner. Dans cette logique le participant retrouve l'argent qu'il a déposé et, en fin de compte il ne retrouve que cela car il n'y a pas d'intérêt créditeur à recevoir comme c'est le cas dans les institutions formelles. La tontine est une technique qui permet à tout membre d'économiser plus facilement auprès d'un tiers chargé de collecter les mises

de chacun (le tontinier).

De ce fait, la tontine en tant que groupement d'individus pourrait être considérée comme une source d'intermédiaire financier. Elle est pour la majorité de la population sénégalaise, et particulièrement pour celle de Dakar, un moyen qui permet non seulement d'épargner mais également de donner les moyens d'obtenir certains biens de consommation durables qu'elle serait incapable d'obtenir avec ses propres revenus. Ce qui fait son originalité, c'est l'absence de toute contrainte institutionnelle mais cela ne signifierait pas qu'il n'existe pas de règles au sein des tontines. A cet effet, un règlement intérieur qui leur est propre est toujours défini par les membres de la tontine.

Avec une telle liberté dans le fonctionnement, la finance informelle en général, et les activités tontinières en particulier, relèvent du domaine du « non réglementaire ». Ce qui est une issue favorable pour les petits entrepreneurs car n'étant plus obligés de traiter avec les banques ou toute autre institution officielle. D'où « l'explosion » de ce phénomène tontinier dans tout le Sénégal et particulièrement dans presque tous les quartiers populaires de Dakar, Guédiawaye, HLM, Usine, Médina pour ne citer que ceux-là.

En ce moment une question pourrait être soulevée : quelles sont les raisons de cette ruée vers les tontines ? Pourquoi une telle attitude de la part des populations à l'égard des tontines alors que de nombreuses banques sont implantées à Dakar ? Comment explique-t-on la coexistence de ces deux systèmes ? Autrement dit qu'est ce qui est à l'origine de ce dualisme ? Autant de questions que pose le financement des entreprises en l'occurrence celui des PME. Dans un pays comme le Sénégal où la relance économique ainsi que la croissance est indispensable, le problème du financement des PME semble être une des préoccupations des autorités politiques.

Vu le défi que doit relever le Sénégal, la résolution des problèmes des PME, particulièrement leur financement, doit être une des priorités des instances dirigeantes. La présente étude se joint à l'actualité dans la mesure où les compétences

appropriées s'investissent dans la mise en place de chartes pour les PME afin de mieux encadrer ces dernières au plan juridique, financier et promouvoir leur compétitivité à travers la pérennisation d'une culture d'excellence et de qualité de produit³. Nous constatons que les autorités sénégalaises ont compris un peu tard l'importance de soutenir les PME pour le développement économique du Sénégal. Et comme le souligne le Pr. Kassé dans son article " De quelques contraintes à l'initiative privée et les moyens de les lever par une politique cohérente de la promotion de la PME" « tout le potentiel économique et humain doit être mobilisé dans le sens de la réalisation des objectifs du développement. Les PME devront sortir de leur espace de "clandestinité légalisée" et s'organiser pour contribuer à la «construction nationale ».

L' étude sur le financement des PME par les tontines cherche à montrer si les tontines sénégalaises ont les mêmes effets que ceux observés dans les pays voisins comme le Bénin et le Cameroun où les tontines sont à la base de la création de sociétés. Pour faire ressortir ce « pouvoir des tontines » nous tenterons d'une part de montrer les motivations et intérêts pour ce thème, d'autre part nous traiterons les parties suivantes pour voir les réalités sénégalaises concernant ce thème :

Première partie : Réalités entrepreneuriales

Deuxième partie : Contournements et détournements de la finance informelle

INTERET DU SUJET

Le financement des activités des PME est une difficulté majeure que rencontrent les petits entrepreneurs, plus particulièrement en ce qui concerne l'accès au crédit bancaire. Une des raisons de cette difficulté peut s'expliquer par le fait que la plupart des petits entrepreneurs sont analphabètes de la culture occidentale et s'expriment généralement dans des langues locales. Ce qui semble être un handicap pour eux mais le fonds du problème serait surtout l'existence de réglementation et de gestion qui existe au sein des institutions formelles.

³ -Sud quotidien du lundi 01-12-03 pp4

L'intérêt de cette étude est de voir comment malgré «l'hostilité du secteur moderne» les entrepreneurs des PME sont parvenus à financer leurs activités par le biais de la finance informelle. C'est pourquoi après des dizaines d'années de pratiques financières, un bon nombre de gestionnaires de la monnaie en Afrique ont commencé à s'intéresser aux mécanismes de fonctionnement de la finance informelle car elle pourrait apporter des réponses satisfaisantes aux préoccupations quotidiennes des populations. Ce qui pourrait donner à la finance informelle et plus particulièrement aux tontines de nombreux avantages :

- dans la facilitation de mobilisation de l'épargne en offrant des produits financiers adaptés aux besoins de certains épargnants potentiels. Elle peut également aider à la transformation de l'épargne en nature (ne rapportant rien) en épargne monétaire grâce à la rémunération souvent élevée proposée aux déposants, à la simplicité et à la rapidité des opérations financières dans l'informel. De plus, des innovations tontinières bien adaptées au milieu peuvent aider à une mobilisation accrue de l'épargne disponible ; un accès facile au crédit dû à la proximité sociale entre l'emprunteur et le prêteur. De plus l'information sur les membres est presque parfaite. Dans un article de Mayoukou.C, le système des tontines apparaît sous l'angle de l'asymétrie d'information, comme un mécanisme sûr car les phénomènes de hasard moral et de sélection adverse sont rares ou quasi inexistantes.

- le recours aux tontines semble donner une certaine sécurité matérielle à certains membres de la tontine qui disposeraient de faibles revenus. En outre, elles pourraient aider à lutter contre la pratique de taux usuraires en ce sens que tout demandeur de crédit n'a plus besoin de s'adresser aux marchands d'argent. De ce point de vue, la finance informelle s'est bien développée et semble être un moyen financier incontestable dans notre pays dans la mesure où elle aide le petit entrepreneur à constituer une épargne préalable qui lui permettrait de pouvoir postuler à un crédit substantiel pour ses besoins d'investissement.

Ce thème paraît intéressant dans la mesure où le financement des entreprises est le cheval de bataille de tout entrepreneur. La faiblesse de capitaux disponibles et l'absence d'institutions bancaires et financières appropriées font que les PME rencontrent d'énormes difficultés dans le démarrage de leurs activités. L'expérience a montré que sans l'existence d'établissements financiers capables de fournir aux PME les crédits nécessaires il leur serait difficile de se constituer et de prospérer. L'erreur des institutions financières est d'avoir émis des préjugés sur les capacités des PME à mobiliser une épargne soi disant que leur revenu est bas. C'est dans cet ordre d'idées qu'il est nécessaire de soulever quelques questions sur le problème du financement des entreprises, particulièrement celle des PME.

PROBLEMATIQUE

D'après des enquêtes ponctuelles qui concernent moins d'une dizaine de pays africains, il semblerait que les banques ne sont pratiquement pas impliquées dans le financement des PME. Les raisons sont multiples et nous pouvons reprocher aux institutions officielles les aspects suivants :

- le coût élevé des crédits
- le taux d'intérêt souvent considéré comme excessif est pourtant bien moindre que celui des prêteurs individuels. Actuellement les tontines semblent être un début de solution pour de nombreuses personnes dans la mesure où l'individu peut épargner sans pour autant payer des frais de tenue de compte d'une part et peut disposer de son argent au moment souhaité sans contrainte d'autre part.

Ceci pourrait expliquer l'expansion des pratiques tontinières. L'attraction des PME vers la finance informelle serait par conséquent due :

- Premièrement, à l'exigence de garanties que demandent les institutions formelles à l'emprunteur qui peut difficilement les offrir. La plupart des agents économiques bénéficient de modestes revenus et parfois impossibles à justifier. Le seul bien économique disponible est la maison et dans ce cas, il ne peut pas l'utiliser en garantie. L'hypothèque, quant à elle reste, peu pratiquée. Ainsi, toutes ces procédures lourdes et contraignantes font que le délai d'obtention du crédit

s'allonge, ce qui décourage la plupart des entrepreneurs des PME.

- Deuxièmement, il n'existe pas de relations personnalisées au sein des institutions officielles. Le plus souvent les documents administratifs font l'objet d'un intermédiaire entre le client et le banquier. De l'étude de ces documents doit résulter la confiance qui permettrait au banquier ou toute autre institution officielle d'octroyer un crédit. C'est en cela peut être que les institutions contribuent rarement au financement des PME. Elles n'interviennent dans leur financement que lorsque ces dernières atteignent une certaine taille qui les rapproche du secteur moderne.

Dans la réalité le secteur moderne fonctionne d'une certaine manière alors que le secteur informel fonctionne autrement. Dans le secteur informel les relations personnelles sont étroites et la solidarité entre les uns et les autres est active, raison qui pourrait attirer les populations vers la finance informelle. Cette étude tente de montrer le dynamisme de la finance informelle à travers les tontines dans le financement des PME. Et cette volonté nous amène à vouloir soulever quelques questions concernant ce thème :

- * la question fondamentale est de savoir quel rôle peut jouer la finance informelle particulièrement les tontines dans le financement des PME. En d'autres termes quel est leur impact effectif des tontines dans le démarrage des activités de ces dernières ?
 - * Comment pourrait-on expliquer l'ampleur du phénomène tontinier dans le financement des PME ?
 - * Pourquoi les petits entrepreneurs sont-ils attirés par le circuit informel au détriment des institutions officielles ?
 - * pourquoi l'existence de deux systèmes financiers dans un même pays ?
 - * la finance informelle pourrait-elle être une solution au financement des PME ; est-elle en mesure de satisfaire toute la demande de crédit de ces petits entrepreneurs ?
- Au regard de cette problématique, nous tenterons d'atteindre les objectifs suivants.

OBJECTIFS DU SUJET

La question du financement des entreprises, en particulier celui des PME, est au cœur des débats politiques et économiques. Les PME dans le vocabulaire économique, sont considérées comme partie intégrante du secteur informel et apparaissent aujourd'hui comme une composante précieuse de l'économie nationale. Cependant, de manière générale, nous constatons qu'elles rencontrent des difficultés liées à l'accès au crédit bancaire.

Face aux contraintes des institutions officielles, pour l'ensemble des PME, l'accès au crédit constitue à un moment ou un autre une préoccupation majeure pour le développement de leurs activités. En effet, le démarrage d'une activité économique constitue une étape importante et le plus souvent les petits entrepreneurs sont confrontés à la gestion du fonds de roulement qui fait généralement défaut. Ainsi, pour palier ces difficultés les petits entrepreneurs ont réactualisé les pratiques traditionnelles dont la plus utilisée fût les tontines, dont le but est de leur permettre de réduire les besoins financiers.

La présente étude se propose d'examiner les capacités des tontines dans le financement des activités de démarrage des PME. Autrement dit, quel est leur rôle dans le financement des PME, quels mécanismes induisent-elles dans le processus de financement ? Dans cet ordre d'idées, pour mieux comprendre ces pratiques et voir leur influence sur le problème du financement des PME, nous avons émis quelques hypothèses de travail qui pourraient nous permettre de vérifier les réalités sénégalaises sur ce thème.

HYPOTHESES DE TRAVAIL

La difficulté première des PME réside dans la faiblesse des fonds propres. Or, en réalité, le secteur formel est sélectif en ce qui concerne la distribution du crédit. Vu le handicap que présente la plupart des entrepreneurs des PME (l'analphabétisme) d'une part et les démarches administratives trop lourdes d'autre part, ils préfèrent

s'aligner dans l'informel et ne pas faire de transactions avec le secteur formel. Devant une telle situation, pour faire face aux exigences de l'entreprise, les petits entrepreneurs sont obligés de chercher des moyens financiers qui leur permettraient de disposer de ressources financières nécessaires pour bien mener leurs activités.

A cet effet, le recours à la finance informelle, en particulier les tontines au détriment du système formel (bancaire) serait dû aux contraintes imposées par ce dernier et qui sont difficiles à surmonter pour tout individu dont le statut socio-économique n'est pas parfaitement défini⁴. Dès lors il semblerait que les tontines pourraient être une solution aux difficultés notées précédemment en ce qui concerne le financement des PME.

⁴ - J.P.Lachaud, les activités informelles de production et l'emploi au Bénin, analyse et stratégie de développement, OIT, Genève, Avril 1986

Au-delà de cette ambition de financer les PME les tontines pourraient-elles affecter la politique de taux d'intérêt ? Vu que le Sénégal est victime de la répression financière (pratique de taux d'intérêt bas) dans le but d'alléger la charge du crédit aux consommateurs modestes (souci d'équité) ou d'encourager l'investissement (souci d'ordre économique) la finance informelle semble apporter des débuts de solution aux PME. Cependant, cette politique ayant pour but de stimuler l'investissement, a eu pour conséquence la raréfaction de l'épargne financière et la hausse de la demande de crédits.

Dans une logique économique, une pareille situation pourrait entraîner un déséquilibre entre l'offre et la demande de crédit. Et pour échapper à cela, la solution serait l'orientation vers le système informel. A cet effet, il s'avère nécessaire de soulever quelques hypothèses concernant ce thème de recherche qui sont les suivantes :

- H1 : les tontines pourraient-elles être considérées comme une source de financement de la PME ?
- H2 : le financement des activités des PME est-il le produit des ressources tontinières ?
- H3 : la participation à plusieurs tontines faciliterait-elle le financement des PME ?
- H4 : existe-t-il une politique de taux d'intérêt au sein des tontines ?
- H5 : les tontines, peuvent-elles être considérées comme une nouvelle forme de réintermédiation de l'épargne ?

Après ces quelques hypothèses que nous avons notées, il est nécessaire de voir les travaux et études réalisés sur ce thème.

REVUE DE LITTERATURE

Un des handicaps auxquels se heurtent les petites entreprises au Sénégal semble être l'accès au financement externe (les institutions formelles) qui occupe une place importante dans la vie de l'entreprise nouvellement créée. Cette difficulté d'accéder

au crédit pourrait s'expliquer par l'inadéquation du système financier formel aux réalités de la population sénégalaise. En effet, les petits entrepreneurs ne comprennent pas le fonctionnement des systèmes formels pour la plupart d'entre eux d'une part et ils sont généralement des agents économiques qui ne disposeraient pas de rémunération légale d'autre part.

Par conséquent, il serait difficile pour le système formel de réaliser des transactions avec de tels agents économiques. Ainsi, nous nous retrouvons en face de deux cultures d'entreprises : celle du milieu formel pratiquant une gestion moderne transférée en réalité des pays industrialisés et celle de l'informel, dans laquelle les considérations économiques et sociales sont étroitement liées.

Partant de cette philosophie liant l'économie et le social, les populations ont su développer une pratique qui leur permette de conserver leur tradition et de prévoir un lendemain meilleur. Cette pratique, appelée tontine dans la logique sénégalaise, est un moyen par lequel un groupe d'individus, quel que soit sa source de revenus, décide de mettre en commun des fonds dont chacun pourrait bénéficier, par tirage au sort ou par un autre moyen déterminé par le groupe.

Cependant, ces techniques de mobilisation de ressources n'ont plus les mêmes finalités qu'autrefois. Elles sont utilisées actuellement à de nombreuses fins (financer une activité, financer les études à l'étranger des enfants, etc.). Ainsi, les pratiques tontinières sont considérées comme de véritables sources d'innovations financières. Et l'une des particularités des tontines est le pourcentage élevé de personnes impliquées. Ce phénomène est d'autant plus développé au Bénin où il est possible de rencontrer des sociétés qui sont créées à partir des pratiques tontinières dont les composantes sont très variées (Lelart M., 1989⁵).

⁵ - M. Lelart, *l'Épargne informelle en Afrique : les tontines béninoises*, Revue Tiers Monde, n°1118, avril-juin 1989, pp 271-298

Une autre particularité de la finance informelle est son extraordinaire souplesse qui lui vaut une exceptionnelle capacité d'adaptation. En effet, dans presque tous les quartiers populaires (Guédiawaye, Médina, Usine etc.), même les individus qui bénéficient de revenus précaires sont en mesure de participer à une tontine et respecter correctement les délais retenus pour la date de remise des cotisations. Ce qui fait penser que les tontines constituent un système ouvert à toutes les couches sociales et qu'elles sont considérées comme une innovation financière au cœur des débats économiques et sociaux. Aussi font-elles la une dans la recherche, d'où l'intérêt de plusieurs chercheurs pour ce thème et dans un pays comme le Sénégal où la situation économique n'est pas favorable à plusieurs individus : revenus bas, réduction de l'emploi, pourraient être les raisons de l'expansion des activités informelles, réelles et financières.

Par contre l'activité bancaire a connu un ralentissement dans la mesure où de petites « banques » ambulantes à moindre coût et avec une réglementation simplifiée ont été créées. Ces dernières sont d'autant plus approuvées par les populations qui ne voient plus l'intérêt de s'adresser aux banques. De nombreux auteurs comme M. Lelart, C. Mayoukou, J.R.Dirat, A.Makaya, S.Gnansounou, M.Penouil, E.Baumann, M.A.Adechoubou et S.N.Tonety ont eu à travailler sur les thèmes de recherche liés aux pratiques informelles et particulièrement à la tontine puisque ce système les a impressionnés aussi bien dans sa capacité à mobiliser des ressources que dans son mode de fonctionnement.

Ce qui laisse croire à certains auteurs à l'aspect innovateur des tontines dans la mesure où elles semblent être un « tunnel » par lequel les petits entrepreneurs pourraient résoudre les problèmes liés au financement de leurs activités. Par contre d'autres militent pour l'absorption des tontines par les banques pour réduire voire éliminer le dualisme financier.

Comme le souligne J.U.Holst : « ce système est un point de passage obligé des

systèmes financiers dans les PED»⁶. Il est la première phase nécessaire dans le processus de développement. Ce dualisme est nécessaire car il représente un des canaux par lequel il serait possible d'élever le niveau des ressources globales par la collecte de la petite épargne. Ces arguments font référence pour la plupart d'entre eux à l'existence de dynamique qui existe au sein des tontines, en ce qui concerne la collecte des fonds ainsi que l'activité de crédit. Cette dynamique des tontines est actuellement une réalité incontournable de la vie économique du Sénégal.

Ce phénomène (les tontines) a eu des résultats significatifs dans bien des domaines. Ainsi, selon le point géographique, les tontines empruntaient des appellations différentes. Cependant, nous pourrions constater l'ampleur du phénomène tontinier à travers les différentes appellations car bien qu'elle soient différentes d'une localité à une autre, les principes de base restent les mêmes à des variantes près.

Le tableau ci-dessous montre la grande diversité des tontines africaines et parfois on les rencontre sous la même appellation dans des pays différents.

Tableau récapitulatif des différentes nominations :

Pays	Appellation des tontines				
Sénégal		Nath	Puye	Bakary	Damb ele
Gambie	Osussu				
Guinée		Sere	Kele	Kondiani	
Sierra Léone	Asussu				
Libéria	Esussu				
Côte d'ivoire			Diari	Wari	

⁶ J.U Holst, le rôle des Institutions Financières informelles dans la mobilisation de l'épargne, in D.Kessler et P.A. Ullno (eds), Epargne et Développement, Economica, Paris, 1985, P.121-154

Ghana	Susu		Nana mei		
Bénin		Sokoe	So	Adjolou	
Togo	Susu	Adassi	So		Omo
Nigéria	Esussu	Dashi	Bam	Oha	
Niger	Asussu	Adashi			
Mali		Dashi	^{Pari}	Ton	Keita
Burkina Faso		Adossa	Pare	Naam	Tintan i
Tchad			Pare		Tchaki n
Cameroun		Djanggi	Mandj oun	Ntsuia	
Egypte			Game ya		
Soudan				Khatt	Sandu k
Madagasc ar				Fokontan y	
Afrique du sud	Stokfel	Mahadis ama			

Source : Matthieu Gasse- Hellio : « Les tontines dans les pays en développement » - Université de Versailles Saint- Quentin- En-Yveline.

Ce tableau donne une idée de l'ampleur du phénomène tontinier. A cet effet, si nous prenons la Gambie, d'après l'enquête faite par Parker Shipton⁷ en 1987, 17% des femmes interrogées appartenaient à une tontine (association rotative d'épargne et de crédit (AREC) contre seulement 1% des hommes. Ces chiffres montrent que les

⁷ Parker Shipton : « La corde et la caisse », in D.W. Adams « finance informelle dans les pays en développement » pp 49- 50

tontines sont constituées généralement par les femmes, et la majorité d'entre elles appartiennent à la même génération. Dans presque tous les pays, les femmes sont les actrices principales des tontines.

Au Cameroun, les premières recherches sur les AREC ont été faites par Meyer. On les appelle «djanggis» dans les provinces anglophones et «tontines» dans les provinces francophones. Elles ont fait l'objet de plusieurs études car elles ont impressionné beaucoup de chercheurs de par leur dynamisme et leur capacité d'attirer les populations mais surtout par leur force de mobiliser autant de fonds. En 1991, Bruno Bekolo-EBE, de par ses travaux, montre les différentes formes de tontines existant au Cameroun, et le comportement d'épargne des agents économiques à l'intérieur de celles-ci.

Nous n'entrerons pas dans les détails concernant les tontines camerounaises, la référence faite à cet auteur permet simplement de montrer l'ampleur du phénomène tontinier. L'expansion des tontines ne s'est pas limitée au Cameroun comme le montre le tableau ci-dessus. Elles ont existé non seulement en Afrique (en 1988 d'après le recensement effectué au Rwanda sur les tontines, plus de 9200 ont été dénombrées et sous des formes différentes), mais aussi en Asie, en Amérique latine.

Des travaux menés par l'université des réseaux d'expression française, dans le cadre d'une étude sur les circuits parallèles de financement confirment que la tontine est une pratique très répandue en Afrique, au Bénin particulièrement et plus encore dans les pays voisins. Le développement de cette pratique semble être une réaction aux conditions trop lourdes et contraignantes du système financier officiel en ce qui concerne le financement des activités des petits entrepreneurs. Au delà de la dynamique des tontines africaines, en Asie, on retrouvait une bonne réglementation au sein des tontines. Ces dernières sont devenues de véritables entreprises. Devenir organisateur ou gestionnaire d'une tontine est aujourd'hui en Asie un métier comme tout autre métier. Il peut arriver que ces tontiniers (initiateurs de tontines) gèrent plusieurs tontines à la fois créant ainsi une «société de tontines». Ces résultats ont fait qu'en Chine les autorités en étaient fortement impressionnées.

En 1985 les autorités chinoises décident d'enquêter sur les activités d'un tontinier. Celui-ci avait créé des tontines qui auraient impliqué six mille personnes, soit cinquante tontines de cent personnes chacune pour une levée mensuelle de 10000 unités de francs chinois (U.F.CH.) et une centaine de tontines de dix personnes chacune pour une levée de 10000 U.F.CH (levée annuelle). Ceci montre le dynamisme des tontines chinoises en matière de mobilisation de ressources mais également le nombre de personnes qu'elles peuvent impliquer, ce que les autorités chinoises reprochaient en fait à ces tontines (car les économistes chinois notent que ce sont très souvent des femmes qui sont à l'origine des tontines, officines de crédits, et autres institutions financières informelles⁸).

On constate également le même phénomène au Sénégal : la gente féminine constitue la composante majoritaire des tontines car les femmes aiment s'activer et s'occuper d'où leur présence massive dans les tontines. Leur motivation à ces pratiques est qu'elles pensent être la personne centrale du foyer et l'attitude première est de préserver le foyer et d'assurer une condition de vie meilleure d'une part et la tontine pourrait être une source financière qui leur permettrait de s'insérer dans la vie active d'autre part. De ce point de vue les tontines ont une connotation positive et ne sont pas blâmées par les autorités politiques comme ce fut le cas en Chine.

Au Japon, les tontines sont bien vues par l'autorité dirigeante. Ce qui a fait que les tontines japonaises (kour) ont constitué jusqu'au milieu du XX^{ème} une forme d'intermédiation financière populaire, surtout en milieu rural. Actuellement, elles ont disparu mais avaient joué dans le passé un rôle important dans ce pays qui possède désormais un système financier moderne et efficace. C'est le point de vue de bon nombre d'économistes qui pensent que les pratiques tontinières constituent une innovation financière. Le succès des sociétés de tontines devenues banques des PME aurait dû inciter à généraliser ce type de mesure. Une telle politique en même temps

⁸ Wane Yihua, Analyse des crises des finances populaires dans le district de Yue quing, Finances Shanghaïennes, n° 2, 1989, p. 18-19.

qu'elle garantit aux pouvoirs publics et aux consommateurs un minimum de contrôle sur ceux ayant obtenu une patente, assure aux patentés des facilités de refinancement auprès du système, leur ouvre des possibilités d'assurance (comme c'est le cas au Cameroun), et leur permet de recourir aux moyens légaux s'ils s'avèrent nécessaires pour recouvrer leurs créances. Ces facteurs, en diminuant les risques encourus, limitent la rareté du crédit et delà réduisent les tensions sur les taux d'intérêt.

En ce qui concerne le Sénégal, les deux volets de la finance sont à même de se rapprocher. La question de formaliser l'un ou d'informaliser l'autre ne se pose pas, l'important est de rechercher un dénominateur commun entre ces deux systèmes. Pour cela il ne suffit pas que banquiers et petits entrepreneurs fassent preuve d'imagination et d'un certain goût du risque. Une telle évolution requiert aussi de la volonté politique. On pourrait noter au Sénégal que ces conditions commencent à être réunies⁹. Cependant, le paysage financier sénégalais présente de nombreux paradoxes. Compris entre 7 et 8% du PIB, l'épargne formelle est faible. Seulement 15% des épargnants déposent leurs économies dans une institution financière formelle¹⁰ et les banques sont par dessus tout surliquides. Cette surliquidité, dont les origines sont multiples, est surtout préjudiciable aux unités de faibles dimensions¹¹. Les principaux bénéficiaires des prêts sont le commerce et le secteur des services qui en absorbent les deux tiers.

Dans ce cadre, les petits entrepreneurs sont amenés à recourir essentiellement aux nombreuses sources de financement informel. Parmi elles, nous pouvons citer les prêts liés à l'appartenance à un groupe de solidarité religieuse (pratique courante en

⁹ - Evelyne Bauman : « Les banquiers de quartier au Sénégal » in *Afrique contemporaine* pp 55

¹⁰ - ATOBMS (cellule d'assistance technique aux opérations bancaires mutualistes au Sénégal). Etude sur les habitudes et besoins des populations- cibles en matière d'épargne et de crédit sur l'intermédiation financière informelle au Sénégal. Rapport final- ministère de l'économie des finances et du plan. Dakar - 1991 pp71.

¹¹ G. Duruflé : « Le Sénégal peut-il sortir de la crise ? Karthala, Paris, 1994, pp222, repère ; n ° 6 Février 1995

milieu mouride¹²) ainsi que ceux accordés par les prêteurs professionnels, les «garde monnaie » ou les tontines. Par ces intermédiaires, les fonds peuvent être mobilisés en quelques heures sans que le preneur de crédit ait à présenter des garanties. Au Sénégal en ce qui concerne la finance informelle, la parole donnée joue le même rôle que la garantie. D'où une facilité de bénéficier d'un crédit d'une somme assez importante à tout moment. Ce qui attire une grande partie de la population vers la finance informelle. L'expérience a montré que de nombreuses structures financières de proximité ont été initiées au Sénégal. Parmi elles, nous pouvons citer la CAPECSI (Caisse Populaire d'Épargne et de Crédit du Secteur informel), le projet PAME (Projet d'Appui aux Micro-Entreprises) de la Médina¹³, l'ACEP (Alliance du Crédit et de l'Épargne pour la Production). Les unes comme les autres ont un mode de fonctionnement et un objectif différents mais leur dénominateur commun est qu'elles ont des actions différentes de celles des banques classiques. Physiquement proches de leur clientèle, elles semblent mieux appréhender le comportement économique des opérateurs du secteur informel. De plus des rapports à priori professionnels tendent à s'insérer dans un ensemble de relations personnalisées.

Ainsi, le projet d'investissement peut être présenté oralement et la promotion de nouveaux produits se fait essentiellement par des démarches personnelles. A cette fin, les structures financières de proximité semblent assez bien adaptées aux unités de faible envergure. Elles constituent une réponse efficace à l'une des préoccupations majeures du milieu, qui est d'accéder au crédit et au financement externe dans des délais relativement brefs.

Néanmoins, il convient de relativiser leur impact sur le développement économique et de s'interroger sur leur rôle dans le contexte actuel de l'économie sénégalaise¹⁴. Arborant les propos de E. Bauman, bien que les structures financières de proximité soient indispensables à la bonne marche de l'économie, que ce soit en milieu rural ou

¹² Les mourides représentent la deuxième tendance de l'Islam au Sénégal

¹³ Médina est un quartier de Dakar

¹⁴ E. Bauman, opcit pp62.

en milieu urbain, elles ne peuvent être véritablement opérationnelles que lorsqu'elles s'inscrivent dans un environnement favorable à l'entrepreneuriat.

Au vu de la revue de littérature, pour réaliser de cette étude une certaine méthodologie sera utilisée.

METHODOLOGIE

Pendant longtemps les chercheurs se sont intéressés au secteur informel notamment à sa capacité de créer de l'emploi occultant ainsi l'aspect financier. Ce dernier était méconnu ou plutôt inexploité par les chercheurs qui s'intéressaient à ce secteur. Ainsi, l'attention des chercheurs vers ce champ de recherche laissé en rade autrefois s'explique par le fait que certains chercheurs aient pensé que le secteur informel était incapable d'épargner avec des revenus substantiels. Dès lors, avec les difficultés d'accéder aux crédits bancaires, ces exclus des circuits formels ont créé un système à la hauteur de leurs moyens afin de pouvoir mener des activités économiques. L'expérience a montré que dans beaucoup de pays africains le système tontinier a aidé les populations à faibles revenus à s'affirmer économiquement comme c'est le cas au Bénin, au Cameroun.

Ces expériences ont montré que le secteur informel en dehors de sa capacité de créer des emplois avait d'autres capacités en particulier des capacités financières (mobilisation et circulation de ressources importantes). Ainsi, pour faire ressortir cette capacité à financer les PME, on aura recours à la recherche bibliothécaire et à tous les travaux effectués sur ce thème, ce qui nous permettra de faire l'étude. Nous ne nous limiterons pas à la recherche bibliothécaire ; nous procéderons à des enquêtes et interviews afin de mieux cadrer les réalités sénégalaises sur ce phénomène et par la même occasion vérifier si les tontines sénégalaises ont un pouvoir similaire à celui observé dans les autres pays comme le Bénin et le Cameroun (assurance, mutuelles de prévoyance au Cameroun etc.).

Nous envisageons de faire des entretiens particulièrement avec les gestionnaires de tontines car elles constituent les personnes ressources dans les tontines. Il nous serait difficile d'obtenir les informations dont nous avons besoin en abordant directement un membre d'une tontine car ce dernier peut occulter certaines informations pouvant biaiser nos résultats. Une autre raison est que les tontines ont un caractère secret et puisque nous demandons des informations qui concernent la vie financière de l'individu il n'était pas judicieux de l'interviewer. Il faut noter que malgré la portée

de la question il existe peu de recherches sur ce thème. Dès lors, la quasi absence dans la littérature, d'enquêtes quantitatives suffisantes sur ce thème a constitué pour nous l'un des obstacles majeurs à la réalisation de cette étude. Ainsi, pour avoir une idée sur les possibilités que pourraient offrir les tontines en matière de financement de la PME, on procédera, à partir des données recueillies, au calcul de pourcentage et à la vérification des hypothèses que nous avons soulevées.

PREMIERE PARTIE : REALITES ENTREPRENEURIALES

L'une des principales difficultés rencontrées par les PME se situe au niveau de la faiblesse des fonds propres principal frein au développement de la PME. Ce qui s'explique par le fait que le plus souvent les établissements financiers ne vouent pas une confiance à la PME dans sa capacité à rembourser le crédit. Dans un article du professeur Kassé dans sa réflexion sur « les PME et développement en Afrique de l'ouest », reprenant la belle expression de Fernand Braudel " l'Economie Monde se déplace aujourd'hui vers le Pacifique, quelque part entre la Silicon Valley et l'Asie du Sud-est et que dans ce pôle dynamique, ce sont essentiellement des Petites et Moyennes Entreprises qui performent".

Ceci pour souligner l'importance des PME dans le développement économique et qu'il est temps de se débarrasser des anciennes croyances qui font que les institutions financières ne créent de la monnaie qu'au profit des secteurs privilégiés. Or, dans le processus de création d'entreprise, qu'elle soit une grande ou une petite entreprise il existe une relation entre le niveau initial du capital, la productivité du capital installé et la compétitivité de l'entreprise. Par conséquent, pour une entreprise nouvelle la mobilisation des ressources durant cette période revêt un caractère important. Cependant, les institutions financières ne répondent pas à la demande. Cette attitude résulte de la profonde crise qu'elles ont connue durant les années 80.

En effet, durant cette période, les ressources des entreprises, des particuliers ainsi que l'Etat ont progressivement baissé. Les entreprises n'ont pas pu honorer les échéances bancaires, créant ainsi une multitude de créances douteuses. Malgré, la

rareté des ressources, les banques accordaient des crédits risqués, ce qui amplifiait la crise. On assistait à l'effondrement des banques de développement constituées après les indépendances. Elles étaient chargées de gérer les crédits des bailleurs de fonds étrangers dans le but de financer les investissements de long terme nécessaires au développement économique ou d'accorder des subventions au milieu rural.

Avant que n'apparaisse la crise bancaire, les banques de développement disposaient d'atouts, du fait des crédits que les bailleurs de fonds accordaient facilement. Elles dépendaient en majorité des fonds provenant de l'étranger. Mais ces dernières années, plusieurs de ces banques de développement ont été mises en liquidation dont sont les raisons les suivantes :

- Après certaines réformes bancaires, la spécialisation n'était pas un atout important. Ainsi, une concurrence accrue s'est installée sur le marché et les banques de développement ne pouvant pas supporter cette concurrence ont fait faillite.
- En ce qui concerne le crédit: les crédits à court terme ont été privilégiés par rapport au financement de développement qui fut quelque peu laissé de côté.
- Quant aux ressources des banques de développement, elles se sont raréfiées, notamment les ressources extérieures ; ce qui reflète les effets de la crise sur le plan international. Progressivement, des emplois risqués se sont transformés en impayés, la part des créances irrécouvrables s'élevait quelquefois à plus de 80% de l'ensemble des créances.
- La gestion de ces banques était peu rationnelle et révélait d'énormes déficiences, notamment à cause de l'intervention des pouvoirs publics qui avait des incidences négatives sur la gestion des banques de développement ; on peut dénoncer le fait que l'Etat se soit servi de ces banques comme annexe du Trésor. Mais aussi, l'Etat a fait pression sur ces banques afin qu'elles consentent des prêts à des emprunteurs qui étaient loin d'être crédibles. Au-delà du caractère douteux des clients on note également un certain nombre de carences du système financier au niveau des ressources et au niveau du financement de l'économie.
- Carence des banques au niveau des ressources : beaucoup de carences ont été observées au niveau du système de collecte des ressources Les réformes n'ont pas

permis de consolider durablement les ressources, notamment les dépôts. De ce fait, les banques n'ont pas pu fournir les efforts de financement exigés pour les besoins de formation du capital productif. Elles n'ont pas pu innover et inventer des produits spécifiques au milieu local.

Depuis 1987, les banques font face à un grave problème de liquidité. Ceci s'explique par le manque de dynamisme de ces banques à récolter des fonds. L'accroissement des dépôts observés durant les années 80 provenait non pas d'un effort des banques mais d'un accroissement des dépôts de l'Etat et du secteur public. L'insuffisance de ressources locales est un indicateur de la fragilité du système financier. Elle oblige les institutions financières à accroître leurs engagements extérieurs, faute d'avoir trouvé des ressources intérieures. Ce qui constitue une dépendance du système vis à vis de l'extérieur. Cette dépendance limite les possibilités d'action des autorités monétaires.

- Carences au niveau du financement de l'économie : Le système bancaire est très peu diversifié ; il reste concentré sur un type d'opérations alors que le développement de l'économie nécessite une spécialisation poussée, notamment dans le domaine du commerce extérieur et des grands équipements. Le système financier privilégie les importations de biens étrangers qui bénéficient d'appui non seulement de leur pays d'origine, mais également de financements relais des banques africaines et cela au détriment de la production interne. Ceci conduit à une certaine "éviction de l'industrie nationale".

Or, les autorités monétaires ont fixé à 20% de l'encours, le volume minimal de crédits aux PME nationales. Mais ceci s'est traduit dans la réalité non pas par de véritables crédits, mais plutôt par des facilités de trésorerie qui ont entraîné une hausse des coûts de production. Or, le problème majeur des PME demeure le financement de l'outil de production qui représente 75 à 80% de la structure des investissements et implique l'accès privilégié au crédit à moyen et long terme.

Comme les banques ne leur accordent que des crédits à court terme pour financer ces investissements, elles doivent faire face à des charges financières très lourdes qui dépassent leur capacité de remboursement, ce qui se traduit par de nombreux impayés. Comme l'accès au crédit est moins contraignant pour les activités

commerciales et de services, les PME ont tendance à se développer dans ces secteurs au détriment de secteurs plus productifs. On pourrait qualifier les banques de "riscophobes", tant leur aversion pour le risque est élevée. Elles exigent des garanties où les sûretés réelles comptent plus que la rentabilité du projet. De ce fait, elles ont eu tendance à accepter de financer des projets non viables, mais dont les opérateurs répondaient aux garanties exigées. Ceci explique l'accumulation des créances douteuses.

Toutes ces difficultés n'ont fait que renforcer la méfiance des clients vis à vis de leurs banques. La thésaurisation a plus que doublé. Mais cette méfiance ne date pas de la crise. Elle existe depuis toujours et s'explique surtout par un manque d'enracinement du système financier dans la société et une gestion que l'on pourrait qualifier de coûteuse et médiocre. Devant une telle situation et dans une phase où la mobilisation des ressources est une chose mais savoir en assurer une répartition judicieuse en est une autre, de telle sorte que l'entreprise ne se trouve pas confrontée à des déséquilibres financiers dès le démarrage de son activité.

Cependant, la préoccupation première de l'entrepreneur est de chercher une politique financière particulière qui serait profitable pour l'entreprise. De plus la recherche d'une politique financière est le cheval de bataille de tout entrepreneur et plus particulièrement de celui de la PME. Cette ambition de développer son activité le pousse à toute stratégie pouvant l'aider à assurer le financement de ses investissements actuels et futurs.

Actuellement au Sénégal l'ambition d'aider les PME est devenue une priorité pour les autorités sénégalaises qui semblent s'impliquer davantage sur la question du financement des PME mais également essayer de leur donner un cadre de développement sain avec la mise en place de la charte des PME.

Chapitre 1 : CONTEXTE DU FINANCEMENT DES PME AU SENEGAL

Actuellement l'entreprise occupe une place prééminente dans les stratégies de

développement, constat fait par le Président français lors de son discours prononcé à l'occasion de la 19^e conférence ministérielle de la francophonie. En effet, la promotion de l'entreprise comme moteur de développement économique et social intéresse de plus en plus les autorités gouvernementales qui s'investissent pour résoudre le problème du financement des activités des entreprises et plus spécifiquement celui des PME au Sénégal. La question du financement des PME est une des questions les plus débattues aujourd'hui car les PME représentent 90% des entreprises sénégalaises et 45 % des emplois permanents.

Cependant, nous constatons qu'elles rencontrent d'énormes difficultés pour mener leurs activités. Au Sénégal nous assistons à une prise de conscience remarquable de la part des autorités sénégalaises qui accordent une attention particulière à la question du financement des PME.

C'est dans cette optique que la Ministre des PME et de la micro finance pense qu'il faut donner aux PME les chances et les garanties de pouvoir concurrencer compte tenu de leur importance dans le tissu économique national. Cette ambition de mettre les PME dans un cadre de développement sain pourrait être possible avec l'adoption et la validation de la charte des PME par l'ensemble des acteurs du secteur. Cette charte permet aux PME de voir leurs capacités professionnelles et techniques renforcées, de prendre les mesures appropriées pour améliorer leur environnement juridique, financier et promouvoir leur compétitivité à travers la pérennisation d'une culture d'excellence et de qualité des produits et services qui constituent le principal challenge. La charte pourrait être pour les PME un début de solution pour résoudre leur vulnérabilité par rapport aux autres entreprises.

Au delà du cadre de développement qu'elle pourrait apporter aux PME, elle offre aux entreprises innovantes, aux porteurs de projets une gamme de services en matière de détection, de sélection, d'orientation stratégique et d'accompagnement des PME depuis la conception jusqu'à la création. Une chose est d'assainir le cadre de développement mais une autre est de voir ces efforts contribuer au développement socio-économique du Sénégal. Cette ambition de résoudre le problème du financement des PME par la Ministre des PME n'a pas laissé en reste le

Ministre de la Jeunesse et des Sports qui œuvre dans ce sens en ce qui concerne les jeunes avec l'inauguration de la première mutuelle d'épargne et de crédit pour les jeunes dans le courant du mois de décembre 2003. L'objectif premier de cette mutuelle est de permettre aux jeunes d'accéder au crédit dans la mesure où ces jeunes ne remplissaient pas les conditions requises pour prétendre à un crédit bancaire. Par conséquent, cette première est une réponse à une demande sociale longtemps exprimée par les jeunes.

Au vu de ces efforts on constate que le problème du financement des entreprises demeure malgré « l'embellie du système bancaire » comme le souligne le Pr Aly Mbaye. Le principal reproche qu'on pourrait faire aux banques africaines est qu'elles sont inadaptées aux besoins de la population locale qui est à majorité analphabète. Elles sont peu présentes dans le monde rural et s'adressent à une minorité de la population: "le système financier s'est développé culturellement, économiquement et socialement en rupture avec la société civile, dont les agents sont largement exclus de ces systèmes."(P. Hugon, 1991). L'une des raisons de l'inadaptation des banques est qu'il s'agit d'un système importé de l'occident. De plus, le système financier discrimine les agents économiques qui sont susceptibles d'assurer la production intérieure pour plusieurs raisons :

- les conditions d'accès au crédit sont telles que les agents, faute de garanties suffisantes, ne peuvent les remplir. Les financements sont essentiellement orientés vers des activités de commercialisation et non de production: "il est plus facile d'obtenir un crédit pour acheter un véhicule Peugeot que pour produire de l'arachide ou le mil. La création de monnaie permet de faire tourner les usines de voiture Peugeot, mais pas de développer la production interne d'arachide ou de mil" (BéKolo-Ebé, 1986). Les banques ont tendance à privilégier les crédits à court terme, les crédits à long terme sont pratiquement inexistant. Ceci est incompatible avec les cycles de production qui nécessitent du temps et un besoin financier long.

- certains agents sont mis au rang de « paria » par le système financier du fait que le système ne s'intéresse pas à la collecte de ressources locales. Par conséquent, aucun effort n'est effectué en vue de drainer l'épargne locale. Cela d'autant plus que les

banques sont majoritairement concentrées dans les zones urbaines où les activités commerciales sont très denses. Les banques ignorent ou ne veulent pas considérer l'existence d'un système qui les concurrence c'est-à-dire le réseau des tontines. En effet, le système financier officiel ne développe pas de produits permettant aux tontines d'établir une "interaction dynamique" avec les banques.

Malgré le fait qu'elles soient dynamiques, compétitives et surtout qu'elles aient une étonnante capacité à s'adapter et à innover, les tontines sont encore considérées par les banques comme des "curiosités exotiques" qui seront amenées à disparaître au fur et à mesure de la monétisation de l'économie et de l'extension du secteur dit moderne. Mais elles réussissent là où les banques ont toujours échoué. Comment peut-on expliquer cette situation, quel est le « secret » des tontines pour réussir là où le système financier formel a échoué ? Nous tenterons dans le chapitre suivant de répondre aux interrogations soulevées.

Chapitre 2 : EXIGENCES FINANCIERES DU CYCLE D'EXPLOITATION

Dans toute création d'activité économique, la phase d'exploitation constitue une phase centrale pour la réussite de cette activité. En effet, durant cette phase, l'entrepreneur est tenu de mettre en place un programme aussi bien technique, stratégique que financier pour la bonne réussite de son activité. A cet effet, le programme financier est déterminant pour l'entrepreneur en ce sens qu'il se doit, pour le démarrage de son activité, de bénéficier d'un capital initial qui semble être le plus souvent le fruit de fonds propres ou d'aides familiales et / ou d'amis proches. Il est nécessaire pour l'entrepreneur dans le long terme de s'interroger sur la manière de financer son activité en dehors du cercle vicieux de la famille ou des amis. Une question se pose : quels sont les moyens ou voies financiers qui seront mis en place pour financer et développer les investissements présents et futurs ? Cependant, la difficulté majeure de toute activité économique réside dans la gestion du fonds de roulement qui est un élément déterminant dans l'évolution du cycle d'exploitation de l'entreprise plus particulièrement de celle de la PME. Ainsi, pour la PME il ne suffit pas seulement de démarrer l'activité mais plutôt d'être en mesure de répondre aux

exigences financières qui lui permettront de soutenir les investissements nécessaires à son développement dans le long terme.

De ce point de vue, une des préoccupations majeures de l'entrepreneur est d'arriver à faire face à toutes les exigences du cycle d'exploitation. Existe-t-il de telles opportunités au Sénégal? Nous tenterons de répondre à cette interrogation en essayant de voir quelles sont les sources de financement qui existent (section 1) et qu'en est-il des conditions et procédures pour accéder à ces financements d'autre part (section 2).

Section 1 : Sources de financement au Sénégal

Les sources de financement classiques qui existent au Sénégal sont en général le financement externe (les établissements financiers et les banques), les prêts au niveau des O.N.G, l'autofinancement, le micro crédit. En effet, le micro crédit est une forme récente de financement qui s'est développée au Sénégal et qui a connu un essor considérable surtout en ce qui concerne le financement des micro-entreprises. Le micro crédit pourrait être défini comme étant un crédit de faible montant offert à ceux qui ne peuvent accéder au financement externe et plus particulièrement au crédit bancaire, faute de garanties nécessaires ou parfois d'idéologie culturelle et sociologique. A cet effet, le concept de micro crédit pourrait être placé dans le contexte de la micro finance, celle-ci étant l'ensemble des services financiers (services d'épargne et services de crédit) offerts à de petits opérateurs économiques des zones rurales, du secteur informel des milieux urbains et périurbains. Les institutions spécialisées dans ce type de services financiers sont appelées institutions de la micro finance ou systèmes financiers décentralisés (IMF). Ces IMF sont implantées au Sénégal et interviennent particulièrement dans le financement des micros projets ainsi que celui des PME.

A cet effet, le Bureau International du Travail (B.I.T), dont un des objectifs est de réduire la pauvreté, a initié un programme allant dans ce sens en collaboration avec la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Ce programme

intitulé programme d'appui aux structures mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit (PA-SMEC) vise la promotion de l'épargne et des associations de crédit et autres institutions de la micro finance pour optimiser l'accès des populations défavorisées aux services financiers. Au Sénégal nous pouvons citer l'Alliance de Crédit et d'Épargne pour la Production (ACEP) qui œuvre dans ce domaine. Et les types de prêts qui peuvent être accordés au niveau des IMF sont :

- Les prêts individuels dont les bénéficiaires sont les individus recommandés par les groupes ayant présenté les garanties exigées
- Les prêts aux groupes de solidarité dont les bénéficiaires sont un groupe d'emprunteurs de quatre à dix personnes
- Les prêts aux groupements villageois.

Au vu de ces prêts qui pourraient être accordés, une garantie est toujours exigée mais elle est moins contraignante que celle exigée par les banques classiques. En effet, le financement des entreprises fut l'apanage des établissements de crédit qui ont occupé une place prépondérante dans ce domaine mais cette source de financement n'était pas et n'est toujours pas à la portée de tout entrepreneur. En effet, ces institutions financières et plus particulièrement les banques sont très sélectives dans la distribution du crédit. Généralement une certaine solvabilité du débiteur principal est demandée d'une part et le débiteur principal doit être en mesure de présenter des garanties qui pourront recouvrer le prêt en cas de non respect du contrat de prêt d'autre part.

Or, au Sénégal peu d'agents économiques, en phase de démarrage d'un projet pourraient d'abord remplir ces conditions ; par ailleurs une phase d'étude du projet avant le décaissement des fonds est observée par ces institutions. En plus de cette phase d'attente, un taux d'intérêt débiteur est appliqué au prêt accordé. Ce qui fait que cette source de financement n'est pas très sollicitée par les petits entrepreneurs. Néanmoins, certaines banques (la Société Générale de Banque au Sénégal) cherchent à résoudre le problème de financement des entreprises ainsi que celui des PME, mais les conditions et procédures demandées pour accéder au crédit sont lourdes et contraignantes pour les PME. D'où une réticence de la part des petits entrepreneurs

pour ce type de prêt et qui préféreraient, dans une certaine mesure, financer leur activité sur leurs propres fonds. Ainsi, l'autofinancement concerne le financement endogène (fonds propres détenus à la suite d'épargne personnelle réalisée ou d'aides familiales ou d'amis) et le financement informel qui est un mode de financement très fréquent dans la création des PME.

Le recours à ces formes informelles de financement découle des conditions et procédures exigées par les institutions formelles. Dans la deuxième section nous essayerons de faire ressortir ces conditions et procédures au niveau des différentes sources de financement afin de mieux comprendre le choix des petits entrepreneurs en ce qui concerne le problème du financement de leurs activités.

2-1- Conditions et procédures d'accès au crédit

Ces conditions peuvent différer d'une institution financière à une autre. Celles qui sont observées dans les systèmes financiers décentralisés (SFD) diffèrent de celles des réseaux, des structures d'appui et des établissements de crédit. Les SFD non affiliés à un réseau sont classés soit en mutuelles d'épargne et de crédit (MEC), soit en groupements d'épargne et de crédit (GEC) soit en projets à volet crédit. Dans ces différentes structures, les conditions de crédit sont presque identiques : le plus souvent, une part sociale d'une certaine somme, un droit d'adhésion, une épargne minimum sont demandés. D'autres formalités peuvent s'y ajouter, par exemple certaines pièces à fournir pour identifier la personne membre. Pour les conditions de crédit, le plafond ainsi que le plancher diffèrent d'une MEC à une autre, de même que le taux d'intérêt... Aussi bien que pour les conditions que pour la procédure, il existe une différence mais le fond reste le même. Pour la procédure, il faut suivre une démarche qui est le plus souvent la constitution d'un dossier dont les éléments sont les suivants :

- une demande adressée au président du comité des crédits (C.C) remise au gérant (s'il existe)
- une étape de transmissions de la demande au C.C pour étude

- une réunion du C.C pour statuer sur les demandes de crédit reçues
- une notification de la décision confirmant l'octroi, l'ajournement ou le rejet.

Après cette étape, une décision est prise et le délai de réponse varie d'un à trois mois ainsi que le délai de décaissement qui pourrait être de vingt quatre heures (24 H) après la réunion du comité de crédit. Il s'ensuit la signature du contrat de prêt (en cas d'approbation) et la mise à disposition des fonds au demandeur de crédit.

Ainsi, figurent au rang des réseaux toutes les structures mêmes non agréées comme réseaux, mais qui dans la pratique regroupent en leur sein plus de trois structures d'épargne et / ou de crédit associées. Ces structures peuvent présenter des conditions et procédures d'octroi de crédit différentes.

Pour être membre dans un réseau les conditions se présentent comme suit :

- une part sociale dont la fourchette varie entre cinq cents et dix mille Francs CFA (500F - 10.000F)
- un droit d'adhésion variant de cinq cents francs à cinq mille francs CFA
- une épargne minimum dont la fourchette est également de cinq cents à dix mille francs CFA.

En dehors de ces trois éléments cités, il peut s'y ajouter d'autres conditions telles que des frais d'inscription. En ce qui concerne les conditions de crédit, elles peuvent varier entre Deux Mille Cinq Cents Francs à Quinze Millions de Francs suivant la structure. Le taux d'intérêt annuel est généralement de 5 à 24 % avec un différé de 1 à 3 mois.

Quant à la procédure, un dossier doit être constitué. Suivant la structure, le dossier peut être constitué différemment mais en règle générale il contient les éléments suivants :

- une demande de crédit
- des documents comptables (bilan, compte d'exploitation, cash-flow (tableau de trésorerie))
- un aval du groupement
- une échéance de remboursement
- des éléments de garantie.

La liste pour la constitution du dossier n'est pas exhaustive car d'autres éléments peuvent être demandés suivant les exigences de la structure. Après la constitution du dossier de crédit, la procédure d'octroi suit également un canevas dont les étapes sont les suivantes :

- le dépôt du dossier auprès de l'agent qui se charge de l'instruction
- le transfert du dossier au superviseur de crédit pour contre-visa
- la transmission du dossier au comité de crédit qui devra statuer
- délai de réponse qui peut être de 15 jours à un mois
- le délai de décaissement qui peut être de 48 heures à une semaine.

S'agissant des structures d'appui qui peuvent être soit des programmes, soit des projets ou organismes ayant pour vocation le refinancement ou ayant un volet crédit, leur objectif est différent les uns des autres. Cependant, leur objectif principal est de promouvoir soit les PME-PMI, soit de contribuer à la résolution des problèmes d'insertion des jeunes, soit d'appuyer les SFD, soit de financer les investissements ou le fonds de roulement des PME-PMI, soit de promouvoir des activités socio-

économiques ou de promouvoir les pays pauvres. A cet effet, il n'y a pas de « protocole » d'adhésion, ni de frais d'inscription, ni paiement de part sociale mais suivant les objectifs fixés, elles exigent des fonds propres de 5 à 10 % du coût du projet. Le montant du financement varie de 500 000 F CFA à 20 000 000 F CFA ou même plus. Le taux d'intérêt annuel varie entre 5 et 15 %. Comme toute démarche administrative, la procédure d'accès au financement requiert toujours un dossier dont les éléments sont les suivants :

- une demande manuscrite
- l'objet du financement
- un dossier juridique et états financiers.

Ce dossier sera soumis au comité de contrôle qui statuera sur l'octroi ou non du financement et les étapes sont les suivantes :

- une évaluation par la banque
- une transmission des conditions à la structure sollicitée
- une analyse et une approbation effectuées par un comité,
- le décaissement des fonds se fera après avis positif du comité.

Dans le cadre de l'appui aux efforts des pouvoirs publics pour promouvoir et développer la PME-PMI, les bailleurs, au titre de la coopération multilatérale ou bilatérale, contribuent sous diverses formes à la promotion et au développement de la micro-finance ainsi qu'à la mise à disposition de ressources à long termes au niveau des établissements de crédit. Dans certains établissements financiers les conditions sont le plus souvent :

- un apport ou pas d'apport
- un dépôt de garantie de 5% du prix du matériel.

Pour la procédure d'octroi, la démarche administrative consiste à constituer un dossier dont les composantes sont :

- une demande de financement
- les trois derniers bilans certifiés si possible
- les trois bilans prévisionnels,

- la facture proforma du matériel à acquérir faisant l'objet de la demande de financement

L'étape suivante est le contrôle qui se fera comme suit :

- l'étude de la demande de financement
- la présentation au comité
- le refus ou la lettre d'acceptation adressée au demandeur
- l'étude du plan de trésorerie des trois années à venir.

Le délai de réponse est de 10 à 20 jours suivant les établissements financiers. La signature du contrat se fera le 15 du mois en cours et le démarrage du contrat le 15 du mois suivant.

Dans les banques, l'ouverture d'un compte nécessite une somme qui peut varier de :

- 500 000 à 5 000 000 FCFA pour les comptes de sociétés
- 500 000 à 1 000 000 FCFA pour les comptes d'entreprises individuelles.

Les conditions d'octroi de crédit, en plus de l'ouverture d'un compte, requièrent la présentation d'un plan d'affaires et de garanties. Cette dernière sera un des points développés dans la section suivante.

2-2- Contraintes de crédit : les sûretés

Après l'octroi des fonds, pour sécuriser le prêt, toute institution financière demande nécessairement un engagement personnel ou réel appelé « garantie au débiteur principal ». Cette garantie est, soit remise au créancier, soit constituée pour servir de moyen de remboursement en cas de non paiement de la dette contractée. C'est la raison pour laquelle les institutions financières mettent l'accent sur l'apport de garanties pour prévoir toute situation malencontreuse. A cet effet, les garanties demandées dans les SFD ne sont pas les mêmes que celles des réseaux, des structures d'appui ou des établissements de crédits.

Dans les SFD, il est demandé comme garantie :

- l'hypothèque (immeuble) qui est donné à la suite de formalités d'inscription
- la caution solidaire : engagement collectif pris vis-à-vis du prêteur pour garantir le paiement d'une dette. En cas de défaillance du débiteur principal les autres membres acceptant de supporter le remboursement du prêt ;
- le gage : garantie qui consiste à la remise d'un bien meuble dont le but est de couvrir un engagement ;
- l'aval de tiers : garantit exclusivement un engagement matérialisé par une traite ;
- l'épargne de garantie : somme conservée, constituée dans le but de couvrir une dette. On l'appelle également caution, mais c'est un gage d'espèces ;
- l'engagement par signature : crédit qui ne s'accompagne pas de décaissement numéraire et qui permet à un membre d'obtenir du crédit chez un fournisseur. Celui qui prend un tel engagement est responsable en cas de non paiement.

Dans les réseaux, en plus des garanties citées ci-dessus nous avons :

- l'épargne matérielle
- l'épargne obligatoire
- la caution morale

The image shows two handwritten signatures. On the right, the word 'Hypothèque' is written in a cursive script above a horizontal line. To the left of this, there is another signature that appears to be 'D.F.' with a circular flourish underneath.

La garantie consiste pour certaines structures d'appui en une garantie classique demandée par les banques (voir ci-dessous). Il y a aussi une possibilité de bénéficier du fonds de garantie du Fonds de Promotion Economique (FPE). Pour d'autres, nous retrouvons les garanties demandées par les SFD. Quant aux établissements de crédit, nous parlerons d'abord des garanties demandées par les Banques, ensuite celles des établissements financiers. Ces garanties peuvent être personnelles ou réelles.

Dans les banques, la garantie personnelle peut être :

- le cautionnement
- l'aval
- la lettre de garantie.

La garantie réelle quant à elle est le plus souvent :

- le gage



- le nantissement de fonds de commerce
- le nantissement droit d'associés et valeurs mobilières
- le nantissement matériel professionnel
- le nantissement véhicules automobiles
- le nantissement de stocks de matières premières et marchandises
- l'hypothèque.

Pour les établissements financiers nous retrouvons presque les mêmes garanties que celles demandées par les banques. Nous constatons que dans toutes les structures, que ce soit les SFD, les réseaux, les structures d'appui, les établissements de crédit, la garantie est obligatoire pour l'obtention de crédit ou de financement. Or, pour les petits entrepreneurs, les conditions et procédures de crédit constituent déjà un obstacle à plus forte raison la garantie à constituer. Devant cette situation, le petit entrepreneur se pose une question principale. Comment pourra-t-il financer non seulement ses activités mais surtout faire prospérer son entreprise ? Comme le souligne Meine Pieter Van Dijk¹⁵, nous évoluons dans un contexte où les petites entreprises sont essentielles pour susciter cette société de richesse collective. Elles permettent de réaliser des revenus substantiels, de créer des emplois, de régler quelques problèmes de chômage...

Autrement dit, elles contribuent ainsi aux efforts de développement endogène et auto-centré. Les PME, communément appelées secteur informel, doivent cette appellation au bureau international du travail (B.I.T). Ce dernier prévoyait un rôle important pour ce secteur dans le processus de développement ce qui a donné lieu à une discussion sur les avantages et les inconvénients de ce secteur. Cependant, du point de vue microéconomique, le comportement du petit entrepreneur est intéressant. En effet, après s'être écarté du secteur bancaire à cause des exigences de ce dernier, le petit entrepreneur pourrait démarrer son activité avec le soutien financier de la famille, des parents proches et amis. Mais, nous constatons que ce soutien n'arrive pas à financer tous les investissements nécessaires à son activité. son activité.

¹⁵ -Meine Peter Van Dijk : « Sénégal : le secteur informel de Dakar », édition L'harmattan, 1986, pp 7.

Conclusion partielle

Sachant que l'activité requiert des fonds plus importants, les petits entrepreneurs se sont adaptés aux conditions du milieu dans lequel ils évoluent. Ils ont pu surmonter les difficultés financières en mettant en place des systèmes financiers qui pourraient leur permettre de faire face aux investissements. Ils ont su actualiser et dynamiser des systèmes financiers traditionnels qui leur permettent sans grande peine de se procurer les fonds dont ils ont besoin pour financer soit des investissements initiaux, soit des investissements additionnels.

Ces systèmes financiers traditionnels ont connu un succès extraordinaire depuis des temps très anciens et aujourd'hui encore ils ont su laisser des « traces » de telle sorte que les petits entrepreneurs s'en sont inspirés pour résoudre leurs problèmes financiers. Désormais ils n'ont plus besoin de s'adresser à la banque, ils ont trouvé des circuits de financement parallèles moins contraignants (informels). En Afrique ces circuits sont classés dans la finance informelle car agissant en dehors de toute règles formelles. Ces formes informelles ont permis de nos jours à de nombreux petits entrepreneurs de mener à des activités.

Ainsi, nous tenterons de montrer dans cette deuxième partie les raisons du développement de la finance informelle ainsi que l'impact des tontines dans le financement des PME.

DEUXIEME PARTIE : CONTOURNEMENTS ET DETOURNEMENTS DE LA FINANCE FORMELLE

Le manque d'informations crédibles fournies par les petites entreprises, le risque important supporté par les créanciers sur ce segment de clientèle et la faible dotation de ces entreprises en actifs pouvant avoir valeur de garantie semblent, en théorie, surexposer les PME aux phénomènes de rationnement sur le marché du crédit.

Devant cette situation de fait, les PME comme toutes les organisations font

régulièrement face à des difficultés, à savoir des situations où les acteurs ne sont pas satisfaits et souhaiteraient les modifier. Ce qui explique que les dirigeants des PME sont confrontés à de nombreuses difficultés particulièrement celles imposées par les institutions financières. A cet effet, pour résoudre ces difficultés, les petits entrepreneurs doivent élaborer des actions à court terme (Marchini, 1995 ; Torrès, 1999)¹⁶ qui pourraient leur permettre de trouver une solution à leur problème, argument que soutient Morin (1990) à travers ces propos : « la complexité appelle la stratégie ».

Pour les dirigeants des PME, la stratégie trouvée est l'utilisation d'anciennes pratiques financières dont l'objectif était de venir en aide à son prochain au moment opportun. Autrement dit, aucune formalité n'était exigée pour l'obtention de fonds en cas de besoin financier ponctuel comme c'est le cas avec les institutions financières.

Vu la rapidité, la facilité d'obtention des fonds à partir de ces pratiques financières d'antan, les populations non bancarisées ont donné de l'ampleur à ces pratiques. Aujourd'hui la finance de proximité appelée finance informelle a connu un développement incommensurable dans de nombreux pays africains, en particulier au Sénégal. Le développement rapide ainsi que le dynamisme dans la résolution de problèmes financiers « ont réveillé » la curiosité de bien de chercheurs à vouloir connaître les mécanismes de ces pratiques. La question est de savoir comment la finance informelle arrive à satisfaire les besoins de ces populations ainsi que sa capacité à mobiliser autant de fonds dans certains cas. Dans le chapitre suivant nous tenterons d'apporter des éléments de réponse à ces interrogations.

Chapitre 1 : ESSOR DE LA FINANCE INFORMELLE

La PME ne se crée pas à la demande ; il ne suffit pas de quelques capitaux pour la

¹⁶ - Marchini.I (1995), *IL governo della piccola impresa*, tome 2, Gènes, Naspi / INSEDT

- Torrès.O (1999), *Les PME*, Paris, Flammarion-Dominos

faire fonctionner et réussir. Comme toute entreprise, les PME ont besoin de fonds pour mettre en place les investissements nécessaires à la bonne marche de leurs activités. Vu les exigences bancaires ou celles de toute autre institution financière, les petits entrepreneurs sont obligés de se tourner vers le circuit parallèle ou circuit financier informel. Actuellement, l'informel occupe une place non négligeable dans l'économie. Si les premiers travaux se sont intéressés à la dimension réelle du secteur informel, en particulier au marché du travail et au marché des biens de consommation, ce n'est que plus récemment que les économistes se sont penchés sur la dimension financière du secteur informel.

A côté du système financier institutionnel qui concerne le plus souvent les grandes organisations et les agents les plus solvables, s'est développée une finance informelle qui a su permettre aux petits entrepreneurs de résoudre en partie leurs difficultés financières. Cette finance informelle a permis aux populations à faible capacité financière de bénéficier de crédit, d'épargner à partir de bases moins contraignantes que celles du système formel. Par ces mécanismes la finance informelle a attiré les populations à faibles revenus et cette situation pourrait s'expliquer par l'inadaptation du système financier formel aux réalités économiques du pays.

Section 1 : Finance informelle

1-1 - Définition et Caractéristiques de la finance informelle

Selon M. Lelart (1990, pp 50) la finance informelle se définit comme des mécanismes originaux qui permettent de faire circuler la monnaie en contrepartie d'une accumulation temporaire des créances et des dettes. La finance informelle englobe tout mécanisme non officiel qui permet de faire circuler temporairement des créances et des dettes. Elle regroupe l'ensemble des transactions effectuées, en marge des règles établies, par des intermédiaires non agréés et /ou non enregistrés. Il est aujourd'hui fréquent de voir que les populations accordent une importance aux circuits informels dans la mobilisation de l'épargne intérieure. La place importante qu'occupent ces circuits informels au Sénégal s'explique par le fait que ces derniers

ne sont pas assujettis aux réglementations sur le taux d'intérêt, aux directives d'encadrement du crédit ou à l'obligation de maintenir des ratios spécifiques de liquidité. Ces circuits informels adoptent des règles et règlements, directement issus de la culture et des mœurs du pays.

Quant aux caractéristiques, la principale concerne la souplesse avec laquelle les transactions (opérations et conditions de prêts) sont menées. Ce qui lui donne des avantages comparatifs sur le secteur financier formel. On peut citer les points suivants :

- absence de conditions préétablies (absence de procédures et de garanties)
- absence de frais de gestion
- absence de cadre fixe
- absence de contrôle
- présence de la finance informelle dans tous les pays à faibles revenus ouverte à toutes les classes sociales (elle ne se résume pas au cas où les riches prêtent aux pauvres).

D'autres points peuvent être cités pour montrer davantage les caractéristiques de la finance informelle et ce qui lui vaut aujourd'hui cet essor dont les quelques points sont cités :

- les marchés de la finance informelle sont adaptés à l'environnement économique et social local. Ils sont durables et beaucoup représentent des efforts soutenus. Si certaines formes de finance disparaissent d'autres apparaissent. Ce serait une erreur de croire que la finance informelle disparaîtra lorsque les marchés financiers formels prospéreront ;
- la finance informelle a longtemps été considérée comme un fléau. Il est reconnu désormais que beaucoup de pauvres bénéficient de l'existence de ces marchés financiers informels. Par ailleurs, les mécanismes informels constituent la principale technique d'épargne de beaucoup de pauvres ;
- l'offre de prêt n'est pas le seul service que propose la finance informelle. L'opportunité de faire des dépôts est une composante importante. Des prêts informels de montants considérables correspondent à des épargnes financières

informelles de montants équivalents. Ce qui fait que beaucoup de participants des marchés informels sont là pour profiter des opportunités d'épargne que leur offre le système ;

- l'absence de paperasserie et de tenue de comptabilité complexe. De plus, généralement, aucune garantie n'est exigée contrairement au système formel où la garantie est une condition sine qua non à respecter. Dans le système informel, la garantie d'une créance est assurée par la conduite passée de l'emprunteur en matière de remboursement. La bonne foi personnelle et la pression sociale sont des facteurs essentiels pour le maintien des versements. Une souplesse au niveau des taux d'intérêt appliqués permet au prêteur de couvrir le coût d'opportunité des fonds engagés et le risque de défaut de paiement. Au delà de ces caractéristiques la finance informelle présente des avantages pour la population non bancarisée.

1-2- Avantages de la finance informelle

La présence de la finance informelle au Sénégal s'explique en grande partie par les difficultés que rencontrent les « pauvres » dans l'obtention d'un crédit dans le système financier officiel. Face à leur échec, ces derniers ont trouvé des voies qui leur ont permis de résoudre les problèmes que la finance formelle était dans l'incapacité de résoudre. Dale W. Adams (1994, pp 31) en explique les raisons en les regroupant dans les points suivants :

- le type de service rendu : les populations à bas revenus sont demandeurs d'une large gamme de services financiers. Ces services financiers sont différents de ceux des programmes traditionnels de crédit. En effet, les dépôts, les prêts de petits montants et ceux de petite durée constituent la majorité des transactions financières informelles, services qui sont rarement offerts par les programmes formels de crédit pour les populations démunies ;

- l'épargne : l'échec des systèmes financiers formels à produire des services de dépôts séduisants n'en est que plus grand lorsque l'on s'aperçoit que de gros montants d'épargne font surface dans les marchés financiers informels, ce qui indique une forte tendance à l'épargne volontaire. L'échec de la mobilisation formelle de dépôts s'explique par exemple par des dépôts qui rapportent des taux d'intérêt réels négatifs. Les systèmes financiers formels qui devraient encourager la mobilisation de

dépôts volontaires ont été conçus pour distribuer des fonds bons marchés, en provenance de gouvernements et de donateurs ;

- la réciprocité : elle s'applique d'une part entre emprunts et dépôts, d'autre part entre emprunteur et prêteur sachant que ces rôles peuvent s'inverser dans le futur.

Les programmes formels de crédit offrent rarement des lignes de crédit (ou plusieurs prêts) durant une période donnée, et ils ne fournissent pas non plus de crédit d'urgence ;

- les innovations financières : la finance informelle entraîne un certain nombre d'innovations financières notamment pour les déposants et les emprunteurs. Il est étonnant de constater la rapidité avec laquelle elle innove en s'adaptant aux conditions telles que l'inflation ou les problèmes économiques. Comme précédemment dit, souplesse et flexibilité sont les deux caractéristiques majeures de la finance informelle. Le plus souvent, la finance formelle est trop fragile et rigide pour répondre de façon efficace aux changements économiques. De ce point de vue on ne peut qu'encourager les institutions financières formelles à mieux observer les innovations et évolutions de la finance informelle et essayer d'en imiter certaines ;

- les coûts de transaction : la finance informelle permet de maintenir des coûts de transaction peu élevés pour les emprunteurs et les épargnants en apportant les services financiers aux endroits et aux moments qui conviennent à ces derniers. A l'inverse, la finance formelle tend avant tout à réduire les coûts de transaction de l'intermédiaire financier. Elle se préoccupe peu des conséquences pour les déposants et les emprunteurs. Là où la finance formelle privilégie les sources de fonds importantes c'est à dire nouer des relations avec les agents gouvernementaux, les employés de banques et les employés des organismes donateurs, la finance informelle donne la priorité aux relations de qualité avec les emprunteurs et déposants.

Cette dernière a fait que la finance informelle est aujourd'hui sollicitée dans les pays en développement sous sa forme la plus répandue appelée « tontine ».

Section 2 : Les tontines : formes répandues de la finance informelle

En Afrique, l'esprit d'association et du collectif a été et est l'une des caractéristiques de toutes les communautés. Ainsi, avec l'existence de l'économie de troc, les populations d'une même communauté ou d'un même village se retrouvaient à tour de rôle dans le champ d'un des leurs pour lui offrir leur force de travail. Cela se répétait jusqu'à ce que le champ de chacun soit labouré par le groupe. Ce travail collectif était une forme de tontine mais une tontine en nature dont la mise était la force de travail dans la mesure où l'économie monétaire était encore méconnue dans presque tous les continents.

Avec l'évolution des civilisations et des progrès techniques la monnaie fit son apparition changeant ainsi les vieilles méthodes de paiement dans tous les domaines. Ce qui va changer également les mises dans les tontines. La mise en nature est remplacée par une mise monétaire dont le montant est fixé soit par le groupe concerné ou par l'initiateur de la tontine. Cette section présentera d'une part l'historique ainsi que les formes de tontines rencontrées et le mécanisme des tontines au Sénégal d'autre part.

2-1- Historique - définition et formes de tontine au Sénégal :

Les tontines existaient bien avant l'introduction de la monnaie dans l'économie. Elles étaient présentes dans tous les continents du monde, mais néanmoins, leur apparition première a été faite dans le Nord plus particulièrement en Italie vers les années 1653. Elles ont pris l'appellation de tontine du nom de celui qui les a initiées, un banquier napolitain Lorenzo Tontine.

C'est en 1653 que ce dernier proposa une combinaison d'emprunt fondée sur un principe nouveau. C'est à partir de cette époque que l'histoire des tontines monétaires s'est développée, et après avoir servi à renflouer les caisses de l'Etat, elles constituèrent ainsi, sous la forme de tontines privées, une forme d'assurance vie pour les adhérents. Ce système a été essayé en Italie où il a connu une réussite et fut proposé au parlement qui le refusa. Cependant, cette mésaventure n'enraya pas pour

autant sa diffusion ultérieure dans les autres continents et particulièrement en Afrique où les tontines sont très répandues.

A cet effet, dans les années Soixante-Dix, F. Bauman allait donner aux tontines une appellation plus scientifique : association rotative d'épargne et de crédit (AREC ou ROSCAs en anglais). D'autres économistes organisaient des colloques sur le sujet, et la revue «Savings and Development » qui traitait abondamment des tontines faisait son apparition dans les kiosques.

Quant à l'Afrique, il n'y a que peu de temps que des écrits ont mentionné l'existence de tontines. En 1952, W.R. Bascon parle de « l'esusu » au Nigeria et dans les pays voisins. En réalité, l'esusu serait apparu vers le milieu du 19^{ème} siècle. En ce qui concerne l'appellation de ce phénomène, l'expression la plus répandue est celle de tontine qui est utilisée dans presque tous les pays francophones. De ce fait, le phénomène tontinier a connu au Sénégal une ampleur incommensurable que nul ne peut expliquer. Ce qui est plus étonnant encore, c'est qu'il est pratiqué par toutes les couches sociales aussi bien les citadins que les ruraux. Comment peut-on expliquer cette préférence pour les tontines et en quoi consiste le système tontinier ? Plusieurs définitions peuvent être données mais elles convergent vers le même centre d'intérêt.

La tontine est une association de personnes qui, unies par des liens familiaux, d'amitié, de profession, de clan ou de région, se retrouvent à des périodes d'intervalles plus ou moins variables afin de mettre en commun leur épargne en vue de la solution de problèmes individuels ou collectifs. Arborant les propos de Henri Desroche¹⁷ « au sens plus étroit dans une acceptation plus courante, on donne ce nom à toute opération financière qui a pour objet de mettre en commun des fonds destinés à être partagés entre les sociétaires survivants à une époque déterminée d'avance ou à être attribués au dernier d'entre eux. C'est en somme une opération financière consistant dans la formation d'une espèce de cagnotte, d'une masse

¹⁷ - Henri Desroche « Nous avons dit « tontines » Des tontines Nord aux tontines Sud- Allers et Retours, » in Michel Lelart « La tontine » éd.AUPELF-UREF, John Libbey Eurotext. Paris 1990 pp 4-5

indivise faite en commun par plusieurs personnes qui versent des cotisations et dont le profit dépend pour chacune d'elles d'une condition de survie »

Ce phénomène tontinier s'est implanté partout en Afrique et au Sénégal plus particulièrement pour des raisons similaires. Cette préférence pour les circuits informels en général et la tontine plus particulièrement s'explique par le fait pour certaines ethnies, certaines régions ou mêmes certains pays d'Afrique Sud-Saharienne, par la masse « d'argent chaud » drainée par les tontines qui est plus importante que le contingent « d'argent froid » manipulé par les circuits bancaires.

Selon les propos de Henri Desroche « les tontines sont arrivées à l'histoire du développement africain en économie coopérative et en économie sociale à mesure que ces histoires « descendaient » de leurs appareils pour s'enfoncer dans les réseaux, pour émerger dans ce que les Nations Unies nomment la « zone grise » d'économies souterraines, décidément plus prometteuses que maintes économies y compris bancaires, artificieusement et fallacieusement installées ».

Au-delà de la facilité dans la mobilisation de fonds importants et des opportunités de crédit, ces circuits sont pour certaines couches sociales une manne du ciel. En effet, la majorité de la population est exclue des circuits financiers officiels du fait que ces derniers ne considèrent pas les titulaires de faibles revenus comme des clients potentiellement intéressants, bien que ceux-ci expriment une volonté d'épargne et des besoins de crédit considérables, volonté et besoins qui trouvent un exutoire dans les circuits informels, spécialement les AREC. D'après une étude faite sur le phénomène en 1985, 79.6 % des participants à une tontine ont jugé qu'elle permet de faire du crédit sans intérêt et 66.7 % disent qu'elle permet d'obtenir des sommes qu'il est impossible d'obtenir à la banque en raison de la faiblesse des revenus.

Cependant, d'autres raisons psychosociologiques poussent la majorité de la population sénégalaise vers les tontines. Généralement, au Sénégal, il est difficile de dévoiler son revenu ou l'existence d'un compte bancaire à sa famille ou à des amis. Par conséquent, la tontine est une sorte d'échappatoire à la curiosité publique et une

manière d'épargner en dehors des banques. C'est la raison pour laquelle un individu peut s'inscrire à plusieurs types de tontines suivant ses désirs et ses ambitions. D'où l'émergence d'une multitude de tontines.¹⁸

La diversité des revenus et des couches sociales fait qu'il existe différentes tontines au Sénégal. Ainsi, au cours des enquêtes de terrain deux types de tontines prédominent : les tontines en nature et les tontines monétaires, dont ces dernières étant le plus pratiquées pour des raisons d'ordre économique. Chacun de ces types de tontine sont différents les uns des autres dans la constitution de la mise. En ce qui concerne les premières, appelées en wolof « sandi thiamra », des biens de consommation constitue la mise (savon, sucre, lait ...), en un mot tout ce que l'on peut trouver dans le panier de la ménagère, chaque membre étant tenu de l'apporter à la date du tirage. Pour l'autre tontine en nature appelée en wolof « Nath bol » la mise est constituée d'ustensiles de cuisine. Ces tontines constituent, pour de nombreuses personnes à revenus modestes et qui ne peuvent avoir accès au crédit classique, un puissant « multiplicateur de consommation » qui leur permet d'accéder à des niveaux de consommation qui seraient inaccessibles sans elles.

Les tontines apparaissent comme un instrument de préservation, voire d'amélioration du niveau de vie des couches les moins favorisées de la population. Nous signalons qu'une petite cotisation est demandée aux participants, destinée à acheter un récipient qui contiendra les biens consommables et ustensiles. L'effectif au sein d'une tontine peut aller de vingt (20) à plus de cinquante (50) participants. Dans les deux tontines nous constatons bien qu'il est dit que ce sont des tontines en nature la monnaie intervient souvent. On les appelle ainsi du fait que la levée est essentiellement constituée d'objets et non d'une masse monétaire.

Contrairement à la tontine monétaire dont la mise varie suivant les moyens financiers de chaque membre et des objectifs fixés par le groupe, elle peut être de 200

¹⁸ - Michel Dromain « l'épargne ignorée et négligée : les résultats d'une enquête sur les tontines au Sénégal » in Michel Lelart op. cit., pp 158

FCFA à 100 000 FCFA. Dans notre étude nous avons choisi de travailler avec les tontines dont le plancher de la mise est de 1000 FCFA. A cet effet, il peut arriver qu'un membre donne deux fois la mise dans le but d'obtenir un montant de levée plus important. L'esprit de la tontine est de permettre d'une part d'obtenir un montant global pour initier une activité économique et d'augmenter les investissements de ceux qui ont déjà une activité économique d'autre part. En dehors de ces tontines il existe d'autres variantes de tontines mais cette fois-ci elles sont plus pratiquées par les adultes de plus de quarante ans. Le but de la tontine est également d'aider mais cette fois-ci l'aide est tournée vers les grandes cérémonies (baptême, mariage, décès etc.) .

Les cotisations sont récupérées et accumulées pendant une durée déterminée au préalable, qui peut être de cinq à six mois et ne seront reversées à un membre que lorsqu'il a une cérémonie. Pour certaines qui n'ont pas eu de cérémonie, un tirage au sort est organisé pour leur permettre de bénéficier de cette somme avec laquelle elles pourront initier une activité génératrice de revenus. Nous constatons qu'en grande partie les tontines sénégalaises sont des tontines « mutuelles », regroupant un nombre important d'adhérents. D'où la nécessité de créer un règlement intérieur, des normes de fonctionnement pour la bonne gestion de ces tontines. Il s'avère nécessaire de comprendre leur fonctionnement.

2-2- Mécanisme des tontines

Dans tous les pays en développement les structures internes restent partout les mêmes à quelques variantes près. Si nous prenons la tontine simple, chaque « main est possédée » par un seul participant et son versement est immédiatement reversé après collecte selon un tour librement négocié.

Comme le souligne Michel Dromain, les mécanismes des tontines sont très répandus en Afrique Noire et tendent à se développer à l'heure actuelle¹⁹. Des études ont

¹⁹ - Michel Dromain, Op.cit pp 140

révéler que l'ampleur du phénomène tontinier reste un fait de société inexplicable au Sénégal. Il n'est donc pas étonnant de constater que les tontines attirent l'attention des chercheurs dans la mesure où certaines analyses économiques, axées sur la satisfaction des besoins d'épargne et de crédit, négligent généralement les performances concernant les règles édictées, les normes qu'elles se fixent, les moyens qu'elles se donnent pour réussir. Ces mécanismes, ne peuvent se comprendre qu'en adhérant à une tontine, qui peuvent être de différents ordres de besoins économiques, mais aussi psychosociologiques.

Avec cette organisation, il existe au sein d'une tontine un seuil d'âge pour les participants, généralement au dessus de dix huit ans (8 ans), mais quelques rares exceptions peuvent être notées. D'après une étude faite par M. Dromain, il semble qu'au Sénégal la participation aux tontines concerne principalement des personnes relativement jeunes. L'implication des jeunes dans ce système relève d'un souci d'un lendemain meilleur car pensant qu'avec la « levée » d'une tontine ils pourraient débiter une activité lucrative. Par conséquent, suivant un cycle qui peut aller d'une à plusieurs années, selon les objectifs et les buts fixés, les participants s'engagent à respecter le règlement intérieur initié. On constate que le nombre d'adhérents peut dépasser trente personnes (30), généralement des femmes. Nous n'excluons pas la participation masculine mais au Sénégal elle est très faible.

Tableau comparatif de participation des deux sexes à une tontine :

	Hommes		Femmes		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Dakar	211	41.54	297	58.46	508	100
Autres région	65	38.46	104	61.54	169	100

Source : Michel Dromain, *op.cit.* pp 140

Dans presque toutes les formes de tontines, la levée pour un membre se fait par tirage au sort ou suivant les décisions prises par les membres au commencement de la tontine (une liste est établie sur laquelle l'ordre de levée de chaque membre est mentionné). Au-delà de ces aspects organisationnels, il existe au sein de chaque tontine une gestionnaire dont le rôle est de collecter non seulement les mises qui peuvent être monétaires ou en nature et de les reverser à leur propriétaire, mais elle est aussi chargée de faire respecter le règlement intérieur. Le plus souvent elle est l'initiatrice de la tontine ou est choisie à l'unanimité par tout le groupe. Ses fonctions se résument à la tenue de la trésorerie qui se limite au contrôle des mouvements de fonds qu'elle enregistre dans un petit cahier afin de connaître les personnes qui ont effectivement donné leur mise.

Dans cette gestion, la connaissance de notions comptables ou de gestion n'est pas très importante car la gestion étant simplifiée mais dans tous les cas ce qui est primordial, c'est qu'elle veille au bon fonctionnement de la tontine où elle supporte une grande partie des risques (risques financiers ou de tout autre ordre qui pourrait mettre en péril la tontine). Elle est également tenue de résoudre tout problème qui pourrait éventuellement survenir ; par exemple en cas de retard de versement elle doit aller réclamer la mise. En dehors de cette efficacité organisationnelle qu'elle essaie de faire respecter, il peut arriver que certains problèmes surviennent au cours d'un cycle : (le non respect de l'engagement par un membre, retard de cotisation, démission très souvent après avoir « levé » les fonds) ou impossibilité de respecter ses engagements due aux aléas économiques et financiers (perte de la source de revenus qui permettait de respecter l'engagement) ou défaillance de la gestionnaire. Elle a le pouvoir de faire démissionner un membre qui retarde le bon fonctionnement de la tontine.

Malgré ces imprévus la plupart des tontines fonctionnent normalement. Notons que dans les tontines en nature le fonctionnement reste le même à la seule différence que c'est la gestionnaire qui fait une proposition d'achat en ce qui concerne la tontine « d'ustensiles ». Il faut noter que la gestionnaire de tontine est rarement rémunérée. Si c'est le cas, dans certaines tontines cette somme est destinée à recouvrir certaines dépenses, par exemple à l'approche du tirage la gestionnaire est chargée de rappeler à chaque membre sa mise et ceci est fait par le biais de son propre téléphone ou tout autre démarche qu'elle fera dans ce sens. En outre, il faut noter que les gestionnaires de tontines sont également membres de la tontine.

Par conséquent, elles auront droit à la levée lorsque ce sera leur tour. Nous pouvons comparer ces sommes aux agios de tenue de compte dans les banques pour le service rendu. Cet état d'esprit se retrouve également dans les tontines. A la grande différence des banques dans les tontines sénégalaises il n'y a pas de possibilités de crédit car les tontines fonctionnent au mois le mois et à chaque période la gestionnaire est tenue de remettre le montant global de la levée à sa propriétaire. Cette attitude s'explique par le fait qu'elle n'aimerait pas faillir à la confiance du groupe.

Mis à part ce fait, les tontines sénégalaises connaissent le plus souvent un succès de par leur fonctionnement et particulièrement la souplesse, la flexibilité, l'efficacité avec lesquelles ce système a su « capter » la fraction de population exclue des circuits financiers « modernes ». C'est dans cette optique que s'inscrit notre étude en tentant d'examiner les possibilités de financement des PME par le biais des tontines.

Chapitre 2 : POIDS DES TONTINES DANS LE FINANCEMENT DES PME

Actuellement le phénomène tontinier est un phénomène socio-économique qui touche l'ensemble du territoire sénégalais et particulièrement la franche de la population la plus défavorisée. Il constitue pour la plupart des sénégalais et pour les femmes plus exactement un moyen financier qui semble les aider dans la résolution des problèmes financiers qu'elles rencontrent dans leur vie quotidienne. En effet, la

tontine aide à s'affirmer dans le milieu social où évolue l'individu car elle est vue pour les femmes comme un moyen de résoudre leur oisiveté d'une part et d'aider leurs enfants avec le montant de la levée à s'insérer dans la vie active par la création d'une activité qui pourrait leur permettre de gagner un revenu d'autre part.

En ce sens les jeunes diplômés qui viennent fraîchement de terminer leur formation s'unissent en groupement d'intérêt économique en faisant de la tontine leur source de financement de leur activité puisqu'ils ne remplissent pas les conditions requises pour demander un prêt au niveau des institutions formelles. La tontine est vue comme une réponse à la demande sociale face aux différentes contraintes que leur impose le circuit formel. La plupart des membres de tontine pensent que s'adresser aux institutions formelles retarde le démarrage de leur projet : « nous préférons nous tourner vers les tontines où nous pouvons obtenir une somme intéressante et globale sans pour autant qu'un dossier administratif nous soit demandé ou la présentation de garantie » s'exprime un membre d'une tontine. L'attraction vers les tontines semble être le fait qu'elles prennent en compte toutes les couches existant de le pays et de plus elles sont souples accessibles contrairement aux banques.

Dans ce chapitre nous étudierons dans quelle mesure les tontines participent au le capital des PME (section 1) et nous tenterons de voir s'il existe réellement un duel entre ces deux systèmes ou plutôt une complémentarité des systèmes au Sénégal (section 2).

Section 1 : Sources alternatives de financement de la PME

Après les nombreuses études sur le secteur informel dans sa capacité de créer de l'emploi ; les chercheurs qui s'intéressent au secteur informel découvrent les capacités financières de ce secteur (Lelart M, 1989). Ainsi, la crise financière qui a ébranlé les économies africaines, en particulier celle du Sénégal à la fin des années 80 a révélé une forte émergence de la finance informelle et notamment e développement du système des tontines.

Les tontines employées par plusieurs générations restent attachées aux valeurs essentielles de la société africaine qui sont l'entraide et la convivialité. Sous différentes formes qui font la popularité parmi les populations essentiellement celles à bas revenu, pourraient s'expliquer par la capacité du système des tontines à s'adapter aux besoins de chacun. De ces faits, la finance informelle en loccurence la tontine, permet au secteur informel de créer une autre forme de mobilisation de l'épargne à travers des mécanismes simples, accessibles à toutes les couches sociales du Sénégal. Actuellement, le système des tontines est très répandu dans tout l'étendu du territoire africain et particulièrement au Sénégal.

Le système des tontines constitue la composante la plus dynamique de la finance informelle. Leur développement dans la zone franc de l'Afrique subsaharienne a conduit à évincer pratiquement les banques officielles. La floraison et l'ampleur des activités tontinières ne seraient-elles pas la contrepartie de l'échec des institutions financières nationales à mobiliser efficacement l'épargne nationale ?

Dans le même ordre d'idées une des questions soulevées dans cette étude est de pouvoir expliquer les motivations de la population à pratiquer cette forme de mobilisation de ressources (1), en outre nous nous tenterons de voir si les tontines sénégalaises détiennent les capacités à financer les investissements de la PME. En d'autres termes, les tontines pourraient-elles être considérées comme une source de financement pour les PME ? (2).

1-1- Attirance vers les tontines

L'étude du système bancaire officiel met en évidence des dysfonctionnements ainsi que beaucoup de manquements dus aux faiblesses du marché financier. Cela a eu pour effet d'exclure une grande majorité de la population au niveau des dépôts et une plus grande au niveau des prêts, en raison de leur faible revenu. De plus, il a été révélé que les individus ne reconnaissent pas ce système et n'ont pas confiance en lui.

La compréhension des techniques et des produits bancaires proposés joue un rôle important. Ces produits calqués sur des méthodes occidentales ne sont pas toujours

adaptés aux populations surtout rurales. Beaucoup de barrières se sont construites; l'emploi de la langue française non pratiquée par tous les clients potentiels en est un exemple. Les individus, exclus du système officiel, se tournent alors vers le système informel.

Le secteur financier informel englobe l'ensemble des transactions financières effectuées en dehors des enregistrements et des réglementations officielles. Il apparaît comme un vecteur incontournable de financement des économies africaines face aux carences des systèmes officiels. Les tontines, étant des institutions de financement non officielles, font donc partie du secteur informel. Les tontines réussissent mieux, car l'importance qu'elles accordent aux relations personnelles donne une grande souplesse qui leur permet de faire jouer à plein la solidarité entre leurs membres. D'un point de vue économique, les tontines ne sont pas toujours efficaces. En effet, la volonté de prêt et d'épargne est le plus souvent régulée par la variable du taux d'intérêt. Un taux d'intérêt élevé sera recherché par des agents à capacité de financement qui voudront placer leur excédent contre une rémunération.

Or, dans la tontine commerciale par exemple, l'épargne confiée au tontinier (le collecteur) subit un taux d'intérêt négatif car les individus rétribuent ce dernier pour leur avoir gardé leur argent. De même les taux appliqués aux prêts sont généralement plus importants dans les sociétés d'amis que dans le système officiel. Adhérer à une tontine semble alors un comportement irrationnel. Il est donc intéressant d'étudier les raisons qui poussent une personne à participer à une association d'épargne et crédit.

Les raisons qui semblent évidentes sont un rejet du système bancaire officiel qui ne correspond pas aux attentes des agents. Mais les raisons répondent surtout à des critères sociaux. La tontine est en effet basée sur des relations d'ordre affectif et social. Ce qui amène à penser que la relation financière se trouve englobée dans un ensemble de liens sociaux. Les différentes formes de tontines démontrent une véritable dynamique de l'offre toujours à l'écoute des cotisants. Elles réussissent très souvent car elles reposent sur des relations personnelles entre les membres qui se

sentent solidaires au sein du groupe. Cette dimension sociale est soulignée par tous les observateurs.

1-1-1- La personnalisation des relations

Les tontines n'ont pas d'existence juridique. Elles reposent sur des relations personnelles entre les participants. L'avantage est que tous les membres se connaissent. Il n'y a pas de risque que quelqu'un vienne prendre de l'argent et fuir avec (ABAKAR, 1998). Au moment de la constitution de la tontine, les futurs membres se connaissent toujours à l'avance. Un nouveau venu est automatiquement mis à la fin du cycle et doit gagner la confiance des autres par ses versements réguliers et avec le temps.

C'est ainsi que la tontine sera toujours composée de personnes issues d'un même village, d'un même quartier, d'une même ethnie ou d'une même catégorie socioprofessionnelle. La proximité des personnes constituerait la base d'une pression efficace envers ceux qui sont tentés de détourner les règles. Elles constitueraient donc une prévention contre les mauvais payeurs. A travers la tontine, on recherche une identité ou on cherche à l'affirmer.

1-1-1-A- La tontine: une relation de proximité

Les membres de la tontine sont des gens qui ont plus de motivations sociales en raison de leur sentiment d'appartenance à un groupe social. Un groupe social peut être défini comme un nombre restreint de personnes ayant des relations personnelles et affectives. En ayant le sentiment d'appartenir à une communauté, on se mobilise pour une action collective qui peut être d'ordre religieux, culturel, économique...

L'analyse de la tontine en terme de groupe social apporte alors un élément nouveau à la compréhension du comportement de ses membres. Il s'avère alors que la confiance accordée à une tontine s'apparente plus à un besoin social et à une réponse à l'action collective de son groupe social d'appartenance qu'à un calcul rationnel d'épargne ou de prêt. La tontine répond aux besoins et aux attentes des individus. Ils la

reconnaissent comme une institution et lui font cor
d'obligation sont alors marqués.

Dans un article, J. M. SERVET met en évidence la rel
proximité dans laquelle le choix d'une tontine comme in
naissance. La proximité dans la tontine est due au fait que
ensemble dans le même quartier, ou se rencontrent au bur
membres sont avant tout sociales et personnelles. Ce qui explique que la relation
financière existante est alors plus personnalisée que celle rencontrée dans les agences
bancaires, trop souvent impersonnelles et trop loin des réalités.

Les gens se sentent alors plus à l'aise, car on est entre amis d'où l'appellation de "la
société des amis" pour définir une tontine (Henry A., 1990)
L'aisance provient aussi du fait que l'on connaît personnellement la personne à qui
l'on prête de l'argent ou celle à qui on emprunte. Généralement, on connaît cette
personne depuis longtemps. Tous ces éléments permettent de savoir si cette
personne est digne de confiance et respectera ses engagements. La confiance va alors
s'installer. Elle sera conditionnée par ces contacts personnels.

En effet, l'un des grands problèmes du système financier officiel résidait dans le fait
que les agents ne se sentaient pas obligés de rembourser l'argent emprunté car ils ne
ressentaient pas la même obligation vis à vis d'une institution qui leur semblait
éloignée. "Cotiser signifie s'intégrer à la vie en société". La tontine apparaît ainsi
comme une des portes d'entrée dans la société, un lieu où va naître l'échange social.
Le rapprochement des individus facilite une intervention préventive dans un but
pédagogique. L'adage "vaut mieux prévenir que guérir" prévaut dans les tontines. La
pensée des sanctions, la crainte d'être montré du doigt et le regard des voisins incite
à verser sa quote-part dans les temps. La proximité fait donc naître la confiance, mais
est également une incitation à régler ses dettes.

1-1-1-B- L'affirmation d'une identité

En milieu rural, l'appartenance à une tontine affirme une capacité sociale. Les
membres sont considérés comme de "bonnes familles". Dans la tontine mutuelle et la

tontine financière, une large place est réservée à la convivialité; ainsi, les réunions de cotisations et de remise d'argent sont habituellement l'occasion d'une fête.

En milieu urbain, l'appartenance à la tontine permet de retrouver et d'affirmer une identité culturelle et sociale. Cela s'observe dans les tontines de ressortissants d'un même village, de classes d'âge, de quartier... Au Cameroun et au Bénin, certaines tontines n'acceptent que des personnes issues de la même ethnie dans le but de préserver leurs acquis culturels. En milieu urbain, la principale raison d'être de la tontine est de protéger et de conserver vivantes l'histoire, la tradition, le langage et les croyances morales et ancestrales et de maintenir l'attachement de l'individu à sa terre natale (J. NSOLE).

C'est ainsi que très fréquemment, dans les tontines de femmes, l'appartenance est matérialisée par une tenue vestimentaire uniformisée. La tontine représente aussi un lieu d'éducation, elle facilite la confrontation à la modernité. Elle est un mélange de comportement coutumier et d'activités nouvelles.

1-1-2- La souplesse des règles

Comme elles n'ont pas d'existence juridique, les tontines ont fixé elles même leurs règles. Ce sont des associations très souples, il n'y a pas de modèle préétabli.

1-1-2-A- Souplesse au niveau de l'organisation

L'adhésion à une tontine est totalement libre: "on entre quand on veut, on sort quand on veut". En effet, à la fin d'un cycle, on est libre de décider de rester dans la tontine si celle-ci n'est pas dissoute d'un commun accord ou d'aller dans une autre tontine. C'est le caractère informel, le manque de formalité qui permet le fonctionnement de la tontine. Le nombre de personnes varie d'une tontine à une autre, il peut aller de quelques personnes à plusieurs centaines de membres. Au Bénin, l'esusu, par exemple compte 200 à 300 membres.

Les tontines peuvent être mixtes ou exclusivement féminines ou masculines. Les critères d'adhésion sont définis par les membres lors de la création de la tontine. L'entrée d'un nouveau venu doit recueillir l'approbation des autres. On tiendra compte de sa réputation et de sa solvabilité, la confiance étant la force de l'association. Le nouveau membre peut se voir exigé le paiement d'un pas de porte soit en argent, soit en nature (exemple: une chèvre ou un casier de boisson). "Le nouveau membre devra être parrainé au moins par un ancien membre" (Afrique contemporaine). Un individu peut participer à plusieurs tontines.

Le montant des cotisations est fixé au préalable et est également variable; il peut aller de quelques francs CFA (chez les écoliers) ou dépasser l'équivalent de 1500 dollars (chez les commerçants bamilékes) (LELART, 1992). La durée de vie de la tontine est aussi variable, elle peut aller de 8 jours à 5 mois. Mais cette durée ne s'apprécie pas en jour ou en mois ou en année, mais en cycle; le cycle étant l'ensemble des tours. Les versements peuvent avoir lieu tous les jours (pour les tontines de montant modeste), une fois par semaine, par mois ou chez les commerçants évoluer au rythme des jours de marché. Cette grande souplesse se retrouve aussi dans l'éventail des levées.

1-1-2-B- Souplesse dans les levées

Les modalités d'attribution des tours sont précisées au moment de la constitution de la tontine. L'ordre des levées peut être établi :

- Par consensus, soit directement entre les membres, soit par le président suivant l'urgence des besoins.
- Par désignation relevant du pouvoir discrétionnaire du président ou du tirage au sort.
- Par vente aux enchères : il faut donc dans ce cas décider du mode d'utilisation puis de répartition des commissions versées. Cette souplesse se double d'une facilité de gestion.

1-1-2-C- Facilité de gestion

La souplesse s'accompagne d'une gestion très simple. Le bénévolat est une des règles. Dans la tontine mutuelle et financière, il n'y a pas de personnel rémunéré sauf dans la tontine commerciale où le banquier ambulant reçoit une commission pour la mise en sécurité des fonds. Le responsable de la tontine peut bénéficier de quelques privilèges: le premier tour de levé lui est attribué ou il peut recevoir une indemnité pour sa disponibilité. C'est le manque de formalité à remplir qui permet le fonctionnement de la tontine. "La banque, c'est trop de papier"

Il n'y a pas de local précis. "Son siège est fixé au domicile d'un des membres et peut se déplacer en cas de besoin...". La vie de la tontine est intégrée à la vie quotidienne des membres. L'épargne informelle fait partie de la façon de vivre des individus. (LELART, 1989)

1-1-3. La solidarité des membres

La tontine est une association de personnes physiques qui vise le développement du climat de solidarité et d'entraide entre ses membres. Contrairement aux tontines françaises considérée comme une assurance pour l'avenir et aux tontines asiatiques qui ressemblent aux institutions de crédit mutuel, les tontines africaines sont fondées sur la solidarité. L'épargne est ressentie comme une nécessité pour faire face aux aléas de la vie. Cette nécessité est ressentie collectivement, car la survie n'est imaginée qu'au sein d'un groupe.

Les agents, qui se tournent vers le secteur informel, sont le plus souvent exclus du système bancaire officiel. Ils ont alors créé des institutions qui leur permettent d'accéder aux financements dont ils ont besoin. Les tontines conviennent aux motivations des agents qui ont un besoin d'épargne de précaution, de prévoyance, mais aussi de solidarité. Ils accèdent à des crédits pour des besoins urgents avec la création, dans les tontines mutuelles, de caisse de secours ou de solidarité.

Ce sont les membres eux-mêmes qui fixent les règles: le montant de la cotisation, la période, l'ordre de passage qui dépend de l'ancienneté et du comportement des

agents, mais aussi des différents événements qui risquent de se produire dans le cycle. L'obligation de cotiser à chaque période entraîne donc une contrainte à l'épargne. De plus, le choix du nombre des participants influence le montant de l'épargne réalisée, car plus il y aura de participants plus le montant de l'épargne réalisée sera important.

Dans une tontine tout est fait pour s'adapter aux situations, aux attentes des membres.

Dans le système des tontines, il n'existe pas de hiérarchie, tout le monde a le même statut. Toutes les couches de la population peuvent participer à une tontine quel que soit leur origine ou leurs revenus. Il suffit que les agents choisissent une tontine répondant à leur situation ou à leurs désirs. L'effort d'épargne se situe au cœur d'une relation de chacun avec les autres. Ce qui renforce la fonction d'instrument d'échange et de règlement de la monnaie par rapport à sa fonction de réserve. Une fois intégré dans le groupe, chaque participant se voit assuré du soutien des autres dans toutes situations. Cette solidarité s'observe dans l'ordre des levées.

1-1-3-A- Solidarité au niveau des levées

Nous avons vu qu'il se détermine par tirage au sort, enchère ou par consensus. Ainsi, ce sera toujours celui qui est le plus dans le besoin qui aura la priorité pour la levée. Lorsque le tour est fixé par tirage au sort, le bénéficiaire désigné peut céder gratuitement sa place à un autre à charge de revanche ou moyennant un faible intérêt négocié au préalable. L'entraide demeure la vocation profonde de la tontine qui permet aux individus de resserrer leurs liens de solidarité.

1-1-3-B- Tontine: lieu d'information et d'entraide

La tontine est le lieu privilégié d'informations. On y fait part de ses projets, on y recueille des idées ou on vient pour y trouver le réconfort. Les nouveaux venus dans les villages ou dans le quartier y trouvent assistance. La tontine est de ce fait un lieu de rencontre, d'échange et de dialogue. La réunion est l'occasion pour s'informer sur les événements survenus ou à venir, pour régler les conflits internes qui risquent de

nuire au bon fonctionnement de la tontine ou des conflits personnels de chaque membre.

Les problèmes sont donc traités au sein du groupe "on règle les problèmes en famille"

car la tontine est avant tout une famille. Par exemple, dans une association de femmes habitant le même quartier à Douala (Cameroun), chaque participante, une fois après avoir bénéficié des fonds doit venir montrer aux autres les biens qu'elle a acquis avec l'argent reçu. Elles doivent toutes assister aux événements survenant à l'une d'entre elles. Elles conseillent celles d'entre elles qui ont un problème afin qu'il y ait une bonne ambiance dans le groupe ou dans leurs ménages pour celles qui sont en conflit avec leurs époux.

Il arrive que la tontine soit étroitement liée à d'autres formes d'entraide. Elle est l'aspect financier d'une solidarité plus générale qui engage totalement les membres. Les membres se doivent assistance à tout événement heureux ou malheureux qui touche l'un d'entre eux. Lorsqu'un membre de la tontine est hospitalisé tous les membres présents dans la localité doivent lui rendre visite. Décès d'un membre: la présence de tous les membres est souhaitée aux obsèques.

Représentation de la préférence du système financier

Préférez-vous la tontine, la banque ou la caisse d'épargne ?		Tontine		Banque		Caisse d'épargne		Total	
		nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Hommes	Région de Dakar (211)	164	77.73	31	14.69	16	7.58	211	100
	Autres régions (65)	50	76.92	7	10.77	8	12.31	65	100
	Ensemble hommes (276)	214	77.53	38	13.77	24	8.70	276	100
Femmes	Région de Dakar (297)	248	83.50	31	10.44	18	6.06	297	100
	Autres régions (104)	86	82.69	12	11.54	6	5.77	104	100
	Ensemble femmes (401)	334	83.29	43	10.72	24	5.99	401	100
Région de Dakar (H+F) 508		412	81.10	62	12.20	34	6.70	508	100
Autres régions (H+F) 169		136	80.48	19	11.24	14	8.28	169	100
Echantillon total 677		548	80.95	81	11.96	48	7.09	677	100

Source : Dromain M. op. cit. pp159

Ce tableau est une illustration parfaite des raisons du succès des tontines partout dans le monde et au Sénégal également. Ce tableau permet de constater que les circuits institutionnels formels ne considèrent pas les titulaires de petits revenus comme des clients potentiellement intéressants ; bien que ceux-ci expriment une volonté d'épargner et des besoins de crédit, volonté et besoins que les populations peuvent satisfaire à travers les tontines. Les participants estiment qu'ils peuvent recevoir des tontines une somme qu'il serait impossible d'obtenir à la banque en raison de la faiblesse des revenus. A côté de ce fait vient s'ajouter les lourdes procédures, les intérêts à payer ainsi que les garanties à présenter en cas de demande de crédit. Par ailleurs, nous notons que d'autres raisons pourraient expliquer l'attraction des populations vers les tontines. A cet effet, un des objectifs de notre étude est de présenter les tontines comme une source de financement de la PME au Sénégal.

1-2- Utilisation des fonds de la tontine

Tableau 3 : Présentation des différentes tontines et le montant de la levée

Mises mensuelles FCFA	Cycle (mois)	Montant de la levée (FCFA)	Effectif	Nbre de gagnants
1 000	12	36 000 pour 2 personnes	36	10
2 600	36	480 000	192	92
10 000	30	300 000	30	21
20 000	36	5 000 000 pour 5 pers.	24	5
30 000	24	720 000	24	9
30 000	35	1 050 000	35	21
50 000	18	1 250 000	25	19
100 000	12	1 200 000	24	20
100 000	20	2 000 000	20	20
100 000	20	2 000 000	20	5

Source : enquête réalisée auprès des tontiniers et tontines des quartiers de Dakar
Population : 430 personnes participant au moins à une tontine

Ce tableau est une illustration parfaite des raisons du succès des tontines partout dans le monde et au Sénégal également. Ce tableau permet de constater que les circuits institutionnels formels ne considèrent pas les titulaires de petits revenus comme des clients potentiellement intéressants ; bien que ceux-ci expriment une volonté d'épargner et des besoins de crédit, volonté et besoins que les populations peuvent satisfaire à travers les tontines. Les participants estiment qu'ils peuvent recevoir des tontines une somme qu'il serait impossible d'obtenir à la banque en raison de la faiblesse des revenus. A côté de ce fait vient s'ajouter les lourdes procédures, les intérêts à payer ainsi que les garanties à présenter en cas de demande de crédit. Par ailleurs, nous notons que d'autres raisons pourraient expliquer l'attraction des populations vers les tontines. A cet effet, un des objectifs de notre étude est de présenter les tontines comme une source de financement de la PME au Sénégal.

1-2- Utilisation des fonds de la tontine

Tableau 3 : Présentation des différentes tontines et le montant de la levée

Mises mensuelles FCFA	Cycle (mois)	Montant de la levée (FCFA)	Effectif	Nbre de gagnants
1 000	12	36 000 pour 2 personnes	36	10
2 600	36	480 000	192	92
10 000	30	300 000	30	21
20 000	36	5 000 000 pour 5 pers.	24	5
30 000	24	720 000	24	9
30 000	35	1 050 000	35	21
50 000	18	1 250 000	25	19
100 000	12	1 200 000	24	20
100 000	20	2 000 000	20	20
100 000	20	2 000 000	20	5

Source : enquête réalisée auprès des tontiniers et tontines des quartiers de Dakar
Population : 430 personnes participant au moins à une tontine

Ce tableau donne les différentes mises au sein des tontines que nous avons pu contacter. Par ailleurs, nous nous intéresserons aux personnes qui ont gagné la levée et au devenir du montant de la levée. Dans le tableau 4, nous présenterons l'échantillon d'étude ainsi que les différents emplois du montant de la levée.

Tableau 4 : Utilisation des fonds recueillis par les gagnants (222 personnes)

Catégories d'emplois	Nombre de personnes ayant effectué cet emploi	Pourcentage (%)
Commerce	~70	~32
construction	~15	~7
Extérieur (étude, Mecque)	~13	~6
Autres	~10	~5

D'après ce tableau, nous constatons que la plupart des participants à une tontine se sont lancés dans une activité commerciale (commerce de marchandises, boutique, vendeuses de légumes etc.) soit environ 32% de notre échantillon. Ceci s'explique par le fait que la plupart des participants sont des femmes qui n'ont pas de travail ou qui n'ont pas fait des études. Il se trouve que le commerce est pour elles l'activité économique la plus faisable qui pourrait leur permettre de gagner un revenu. Pour la majorité des personnes gagnantes et avec qui nous avons eu un entretien la tontine leur a permis de démarrer leur activité, en ce sens l'hypothèse selon laquelle les tontines pourraient être considérées comme une source de financement (H 1) est confirmée. Elles affirment que 70% du coût de leurs activités a été couvert par le montant de la levée qu'elles ont reçue. Une parmi les membres d'une tontine souligne avoir financé l'ouverture de deux écoles franco-arabe ; avec le montant de la levée, par conséquent, elle considère que la tontine est une source de financement dans la mesure où elle permet la réalisation de leur projet.

En outre, la tontine contribue largement aux projets de construction de maison de certains membres (7% de notre échantillon affirment avoir terminé les travaux de construction de leur maison grâce à la tontine). La contribution de la tontine s'arrête pas seulement à cet aspect, nous constatons que 13 % ont pu financer soit les études à l'étranger de leurs enfants, soit ont pu effectuer le pèlerinage à la Mecque et 10% d'entre elles ont pu acheter des biens de consommation durables (voiture, parure en or, congélateur etc. Nous estimons que la tontine dans le court terme constitue une

source de financement pour le petit entrepreneur dans la mesure où ce dernier est parvenu à obtenir les ressources financières nécessaires au démarrage de son activité.

Par ailleurs, le financement de ces projets provient-il entièrement des ressources tontinières (H2) ? A ce niveau nous ne pouvons pas avancer de statistiques exactes mais nous avons constaté que sur cinq membres d'une tontine, pour les trois la tontine a une contribution très significative dans le financement de l'activité. La plupart des femmes membres affirment avoir initié leur commerce grâce au montant de la levée mais il peut arriver que d'autres ressources financières viennent compléter les investissements de leur projet.

En ce qui concerne l'hypothèse sur l'existence d'une politique de taux d'intérêt au sein des tontines sénégalaises (H4), la majorité des enquêtés soulignent que leur religion (musulmane) ne leur permettait pas de faire ces pratiques. Ainsi, ils s'affirment qu'il n'y a ni de taux d'intérêt à payer ni de taux d'intérêt à recevoir, autrement dit, l'on ne peut recevoir que ce que l'on a cotisé. Contrairement aux autres pays comme le Bénin ou le Cameroun où l'on peut trouver au sein des tontines un système rémunérateur de la mise. Au Sénégal nous avons plutôt constaté l'existence de tontines simples, les tontines aux enchères n'existent pas encore.

En l'absence de politique de taux d'intérêt, sur quoi se base-t-on pour considérer la tontine comme une forme d'intermédiation financière (H5) ? Par définition l'intermédiation financière met en jeu deux acteurs : l'un ayant pour fonction de déposer ou de retirer la masse monétaire et l'autre chargé de recevoir, de transformer et de faire circuler la monnaie. A ce niveau au sein des tontines il existe des gestionnaires des fonds qui ont pour fonction de collecter et de faire circuler la masse monétaire disponible par des mécanismes simples et suivant un ordre préétabli. Ainsi, le gestionnaire des fonds ou tontinier représente l'intermédiaire financier car il assure à tous les membres la sécurité des fonds déposés et assure la liquidité de leurs créances.

Cependant, bien qu'il n'existe pas de crédits proprement dits au sein des tontines

sénégalaises, elles permettent à plusieurs sénégalais au faible revenu d'épargner. L'épargne dont ils bénéficient au niveau des tontines est plus avantageuse pour la plupart d'entre eux car ils s'affirment qu'au niveau des banques ils peuvent à tout moment effectuer des opérations de retrait alors qu'avec la tontine ils n'ont pas cette liberté. Tout membre est tenu d'attendre son tour pour pouvoir bénéficier du montant de la levée. Par ailleurs, même s'il n'existe pas de taux d'intérêt créditeur dans les tontines, elles sont actuellement une forme d'intermédiation financière incontournable au Sénégal car si les tontines ne créent pas de la monnaie, elles parviennent à mobiliser et à faire circuler des masses monétaires impressionnantes faisant d'elles de véritables banquiers ambulants.

Au-delà de leurs caractéristiques innovatrices, il est difficile de mettre une barrière entre le circuit formel et le circuit informel car à un certain niveau l'agent a besoin de sécuriser ses dépôts. Ceci pourrait être une des raisons de l'existence de ces deux systèmes ; cependant, la sécurité de la monnaie est-elle la seule raison du dualisme de ces deux systèmes au Sénégal ?

Section 2 : Dualisme financier au Sénégal

Face à l'inadaptation du système financier formel aux réalités du Sénégal, les populations défavorisées ont mis en place des systèmes financiers dits informels pour pallier les difficultés rencontrées par les petits entrepreneurs pour la mise en œuvre de leurs activités, d'où la cohabitation de deux systèmes financiers ayant des règles et principes différents. Cette cohabitation est communément appelée dualisme financier qui signifie, dans le contexte d'une économie sous-développée, la juxtaposition de deux systèmes financiers en matière de financement. Quelles sont les causes de ce dualisme ? Deux courants différents (les théoriciens de la libéralisation et les néo-structuralistes) donnent les raisons de ce phénomène.

Les premiers soutiennent que la présence du secteur financier informel résulte de l'existence d'une politique de répression financière et la levée des contraintes imposées au secteur financier formel réduirait le secteur informel. Par contre, les néo-

structuralistes expliquent le dualisme financier comme étant la conséquence de l'hétérogénéité des structures économiques, sociales, culturelles et ethniques des pays sous-développés dont le Sénégal.

Pour les théoriciens de la libéralisation financière, la présence d'un secteur informel aux côtés du secteur formel s'explique par l'inefficacité du secteur financier formel, inefficacité qui est le résultat de la rigidité du secteur formel d'une part et l'existence d'un système d'encadrement d'autre part (taux d'emprunt et plafonds de crédits fixés par décisions administratives, politiques de crédits sélectifs imposées aux banques etc.). Par conséquent, ces règles empêchent aux institutions formelles de s'adapter aux conditions du pays.

Ce qui explique le développement de la finance informelle car la plupart de la population rurale et urbaine est exclue du crédit institutionnel. Par « répression financière », nous faisons référence aux effets de la réglementation étroite du système financier et aux différentes formes de restrictions imposées par le gouvernement à l'activité des institutions financières : fixation administrative des taux d'intérêt, lourdeur administrative, etc.

Ces restrictions et dysfonctionnements conduisent à une fragmentation des marchés financiers. Ainsi, les théoriciens de la libéralisation financière estiment que dans un système financier sur-réglementé où la concurrence est limitée, les banques ressentent moins le besoin de rechercher de nouveaux clients et d'attirer des dépôts. Par conséquent, les épargnants et les emprunteurs potentiels ne sont pas sollicités et se tournent vers les circuits financiers parallèles. A ce niveau le secteur informel se développe et joue le rôle de régulateur en se substituant aux défaillances des institutions du secteur formel, un rôle que les systèmes tontiniers tenteront d'assumer en matière de financement des PME.

Contrairement aux théoriciens de la libéralisation financière, les néo-structuralistes soutiennent l'argument selon lequel le dualisme financier n'est que la conséquence de l'hétérogénéité des structures économiques, sociales, culturelles et ethniques des

pays sous-développés dont le Sénégal. Cependant, là où les théoriciens de la libéralisation financière prônent l'unification du marché financier par la centralisation de l'épargne entre les mains des intermédiaires financiers officiels, les néo-structuralistes proposent une réglementation plus forte à l'intérieur du secteur formel. Ainsi, nous constatons qu'aucune des deux théories ne donne une explication suffisante ; en réalité l'existence et le dynamisme du secteur informel est la conséquence des facteurs cités précédemment dans les deux thèses.

Peut-on réellement réduire ou mettre fin à ce dualisme financier au Sénégal ? Pour ce faire il faudrait voir lequel des deux systèmes est plus efficace en termes d'avantages comparés. Les avantages du système financier informel s'expriment à travers les aspects suivants :

- dans la mobilisation des ressources les tontines jouent un rôle remarquable car les services proposés sont simples et accessibles à l'ensemble de la population (coûts d'intermédiation sont presque inexistantes, une grande confiance des populations pour les tontines, une facilité d'accès etc.) ;
- l'affectation des ressources permet aux petits entrepreneurs de disposer de fonds destinés à investir dans la région alors que le secteur formel a tendance à drainer les ressources vers les grandes entreprises ;
- au niveau sectoriel, les tontines répondent aux demandes qui n'ont aucune chance d'aboutir dans le secteur formel. De plus l'incitation à épargner est renforcée car les individus savent exactement ce qui va être fait de leur argent. Par conséquent, ceux qui soutiennent que les avantages du dualisme sont supérieurs à ses coûts estiment qu'une réduction du dualisme accélérerait le mouvement de transferts intersectoriels des ressources et de ce fait limiterait l'investissement car le lien épargne - investissement serait affaibli ;
- bien que les taux d'intérêt sur le marché informel soient plus élevés, beaucoup de personnes considèrent qu'ils reflètent mieux le jeu des forces du marché. En fait, le secteur informel financier répond aux besoins des petits épargnants et des petits entrepreneurs aussi bien ruraux que urbains qui ont été exclus du circuit formel.

Au regard de ces avantages le secteur financier informel paraît plus efficace que le secteur formel. Cependant, les coûts dépassent les avantages de la présence du secteur informel et cela peut se justifier par les points suivants :

- le niveau de l'épargne n'est pas optimal et cela résulte de l'existence du dualisme financier. Le secteur financier informel joue un rôle important en tant que fournisseur de crédits (à court terme) aux petits entrepreneurs qu'en tant qu'instrument de mobilisation de la petite épargne ;
- le secteur financier informel réinvestit localement l'épargne mobilisée même s'il existe des possibilités d'investissement plus profitables ailleurs. Par conséquent, le transfert intersectoriel est limité, or celui-ci est une des conditions nécessaires de la croissance et du développement. En effet, le transfert des ressources des secteurs traditionnels vers de nouveaux secteurs qui sont susceptibles d'être des moteurs de la croissance doit permettre un développement plus soutenu. C'est dans cette vision de croissance et de développement que la charte des PME a été mise sur place dont le but est de faire tendre vers le formel les PME qui le souhaiteront afin que ces PME puissent bénéficier du cadre réglementaire et institutionnel et surtout parvenir à être compétitives par rapport aux autres entreprises. Cette ambition de réduire l'informel par la formalisation des PME, montre que le système informel, bien qu'il arrive à satisfaire les besoins des petits entrepreneurs dans le court terme pourrait présenter des limites dans le long terme.

Conclusion partielle

De ces analyses nous constatons que les tontines ne présentent pas que des avantages. Elles présentent également des limites et des contraintes qu'il faudra surmonter pour mieux répondre aux besoins du développement. La première limite qui rend compte de la faiblesse du système financier est l'absence de statut juridique. Cependant, ce qui fait leur succès peut s'avérer être également leur faiblesse. Les limites de ce système sont la contrepartie évidente de sa simplicité. Ainsi, la confiance nécessaire pour y entrer représente une forme d'exclusion qui ne sert pas les besoins des autres membres. De ce point de vue, la tontine semble inadaptée aux

besoins du développement et présente des limites dont nous ne pourrions donner une liste exhaustive, nous nous intéresserons à celles qui sont les plus saillantes :

- les tontines ne permettent pas une allocation optimale des ressources alors que le capital est plus souvent rare dans les pays en développement dont le Sénégal ;
- le statut de la tontine partout en Afrique est assez complexe. Il existe quelques lois de droit commun dans certains pays, mais le droit de la tontine demeure un droit coutumier. L'absence de statut juridique, donc de reconnaissance légale, ne permet pas le recours à la justice en cas d'abus. Elle peut provoquer la dissolution de la tontine en cas d'un malentendu ou d'un incident entre les membres. Il arrive que le chef de la tontine ne soit pas fiable et la dissolution devient inévitable. Les sommes cotisées sont perdues car ce dernier les aurait utilisées malhonnêtement et se révèle incapable de les rembourser.

Dans la tontine mutuelle, les tontines de femmes fonctionnent mieux que celles des hommes. Les épargnants ne sont pas égaux devant l'épargne et le crédit. En effet, ils ne sont pas protégés contre la hausse du coût de la vie. Pour certains, l'attente est trop longue pour bénéficier d'un tour de crédit qui ne correspondra peut être plus à leur projet initial.

La vague croissante des tontines, a entraîné des mises de plus en plus importantes. L'importance des dépôts transforme les tontines en un organisme financier qui ne dispose pas du personnel compétent pour gérer efficacement ces capitaux. En milieu urbain, le contact avec la modernité entraîne le non respect des règles traditionnelles; donc on assiste à des défaillances, des abus de confiance.

- les tontines contrairement aux banques sont incapables d'injecter des liquidités nouvelles dans l'économie, puisque les créances et les dettes sont strictement équivalentes. Dans les tontines sénégalaises il est impossible de se voir accorder un crédit ;
- l'avantage des ressources de la tontine est qu'elles sont immédiatement opérationnelles. Cependant, elles ne financent que des activités des secteurs à faible

productivité de travail et de capital (l'artisanat, les petits commerces informels, les PME). L'épargne collectée et redistribuée étant limitée au revenu des cotisants, cela restreint la capacité de prêt de la tontine.

- l'épargne est de courte durée. Elle est limitée à la durée du cycle. Il est vrai qu'elle est faite pour répondre à des besoins immédiats mais s'avère inefficace pour des investissements de long terme. La confiance nécessaire restreint le nombre de membres qui limite à son tour la durée du cycle. Les montants collectés sont dans ce cas moins importants, ce qui ne facilite pas le financement des projets importants. La plupart du temps, l'argent est consommé et non investi.

Malgré ces limites et contraintes qui sont surtout dues à la simplicité du système, les tontines sont amenées à toujours se développer davantage. L'Etat devrait démontrer sa volonté de valoriser les comportements d'épargne. Cela passerait par une reconnaissance juridique de ces associations d'épargne et de crédit. Il serait souhaitable que les législations africaines se penchent sur le problème. Une articulation avec le système formel dynamiserait la mobilisation de l'épargne au service du développement. Par conséquent, il s'avère d'examiner les méthodes qui permettront de mettre en place une symbiose entre les deux systèmes.

Recommandations

A première vue, les banques et les tontines semblent s'exclure. On voit cependant dans beaucoup de pays, une même personne recourir aux deux systèmes. Elle domiciliera en banque ses rentrées d'argent (salaires ou recettes pour le commerçant) et retirera le surplus notamment pour verser sa part dans la tontine et également déposera sa cagnotte de la tontine à la banque. L'expansion des tontines révèle l'existence d'un riche gisement d'épargne qui est totalement ignoré par les structures officielles. Elles ne cessent de se développer malgré la concurrence des institutions formelles encouragées par l'Etat. Mais c'est une grave erreur que de continuer à les ignorer car elles constituent très probablement le meilleur moyen de mobiliser davantage l'épargne en Afrique et particulièrement au Sénégal.

Cependant, les tontines sont généralement réalisées sur de courtes périodes qui ne permettent pas d'investissement à long terme. Ce caractère relatif limite la durée de l'accumulation et le montant des sommes collectées. Cela met en évidence la faiblesse des systèmes tontiniers quant à leur rôle possible dans le financement du développement des économies. Or, le développement de ces économies passe par l'existence d'un système financier dynamique et adéquat. Ce qui ne paraît pas être le cas du système financier formel. La mobilisation de l'épargne, notamment rurale n'est pas effectuée de façon satisfaisante par ces banques et son utilisation au profit du développement national reste un problème entier.

On s'aperçoit que certaines limites du secteur financier trouvent leurs solutions dans le fonctionnement du secteur informel et inversement. Ceci montre que tous les agents économiques doivent fournir un effort quant au financement de l'économie. Cette intégration de tous les agents implique qu'il faut non seulement faire appel aux mécanismes et instruments conventionnels mais aussi aux réseaux non officiels. Pour se faire il est nécessaire de savoir comment mettre place ce dynamisme afin de provoquer une mobilisation des ressources qui puisse assurer la mise en place d'une économie solide, capable de donner à notre pays un plus grand degré de liberté face aux financements extérieurs. Dans cette optique, nous tenterons de proposer quelques suggestions qui pourraient aider à la réalisation d'une symbiose entre les deux systèmes financiers. Ainsi, nous proposons les réflexions suivantes :

A- L'adaptation des banques aux conditions locales

L'étude du système bancaire formel révèle beaucoup d'insuffisances qui doivent être comblées pour permettre un meilleur fonctionnement des économies. Ces banques ne s'adressent qu'à une minorité de la population. Considérées comme des systèmes importés, leurs structures sont mal adaptées à leur clientèle potentielle. Il faut chercher à mettre en place des banques commerciales et de développement capables de s'adapter aux besoins bancaires des micros entrepreneurs et de la population locale. Plusieurs points peuvent être retenus :

- Beaucoup de villages sont très mal desservis en services bancaires. Les paysans qui veulent déposer leurs fonds doivent parcourir des kilomètres pour trouver une

agence. Il peut être alors envisagé de créer des bureaux même à temps partiel dans les villages, sur les marchés où sont installés des petits commerçants. Il est vrai que les clients visés ici ne disposent pas toujours de temps pour se rendre à la banque et donc cela serait une adaptation du service aux besoins des clients. Il faudrait donc imaginer un système bancaire qui s'adapte à chaque type d'individu. Il ne faut pas attendre que la population aille vers la banque, il faut au contraire que la banque aille vers elle.

- Les individus se plaignent de la relation avec les banques et souvent des relations avec le personnel. Ce problème pourrait être résolu par une formation du personnel adaptée à l'environnement social local. La formation doit tenir compte de la langue parlée. On ne peut pas demander à toutes les banques de se déplacer pour aller chercher la clientèle, mais elles pourraient créer dans leurs locaux un cadre d'accueil qui permettrait au client de se sentir chez lui. Comme c'est le cas au Cameroun où plusieurs banques se sont mises à employer en plus du français, les langues des différentes ethnies en présence. Ce qui a eu pour effet d'améliorer les relations banque-client.

- Les institutions devraient adopter une politique s'engageant à lier étroitement l'épargne et le crédit, surtout en milieu rural. Les procédures devraient être simplifiées pour permettre une meilleure compréhension des produits par les clients. Un accès plus facile au crédit pour les petits emprunteurs serait souhaitable. Une personnalisation des opérations de recouvrement pourrait sûrement entraîner une diminution des impayés. Une pratique de taux attractifs quant à la rémunération de l'épargne et aux prêts de petits montants avec la possibilité de remboursements et échéances variables mais courtes est souhaitable.

Les établissements financiers, en s'orientant vers le marché de la micro-finance, élargiront graduellement leur clientèle vers d'autres catégories autres que les couches les plus aisées de la population.

B- Une meilleure organisation des tontines

francs), qui leur confèrent une assise financière et une crédibilité auprès des banques. Elles peuvent alors créer ou acheter des fonds de commerce, prendre des parts dans des sociétés et conseiller leurs adhérents. Il faut préciser que les promoteurs et les membres sont pour la plupart des jeunes cadres dynamiques, "des militants économiques" à même de gérer et de juger des créneaux porteurs. Les financières ont réussi à pallier un des défauts de la tontine qui est le peu d'argent récolté.

Une fois dotées d'un statut juridique, les tontines pourraient avoir des relations avec les banques. Les unes et les autres pourraient coopérer à la promotion et à la mobilisation de l'épargne. Cependant, cette coopération ne pourrait être que marginale. Les trésoriers des tontines pourraient déposer les fonds collectés à la banque qui en contrepartie pourrait :

- Soit accorder une garantie aux membres qui n'ont pas encore touché la mise ou qui n'ont pas reçu la totalité de leur dû. La banque les rembourserait en cas de défaillances d'un membre en cas de malversation du responsable.
- Soit accorder un crédit à certains membres au cas où les fonds collectés ne suffisent pas pour réaliser leur projet. La banque effectuerait une sorte de compensation entre les tours. Elle deviendrait ainsi la banque de la tontine.
- Soit accorder un crédit à l'association elle-même, si celle-ci désire prêter à ses membres davantage qu'ils n'ont versé. La banque effectuerait ainsi une compensation entre plusieurs tontines prêtant à l'une les excédents de l'autre. Elle deviendrait la banque des tontines.

C- La promotion des liens entre les deux institutions

Cette éventualité découle des stratégies proposées à chacun des deux secteurs car en améliorant le fonctionnement de ces derniers, on favorise les relations existantes entre eux. Dans ce cas, la relation entre les secteurs pourrait être plus totale :

- la tontine peut recueillir des dépôts pour la banque. Elle est mieux placée pour susciter l'épargne populaire et le faire à moindre coût. Au Cameroun, il existe une

associations, leur fonctionnement, ainsi que le comportement des épargnants nous amènent à penser qu'il y a un énorme effort à effectuer quant au rapprochement du secteur formel avec le secteur informel. L'existence d'une épargne aussi prépondérante ne demande qu'à être collectée, et surtout à en faire un usage bénéfique, concernant la restructuration de l'économie.

Conclusion Générale

Au terme de cette recherche, nous constatons que les tontines ont réussi là où les institutions financières ont échoué en terme d'intermédiaire financier tant dans :

- la réalisation d'économies en coût de transaction et de gestion ;
- la réduction des risques liés aux crédits et aux dépôts ;
- la mobilisation et l'épargne.

Or, dans la tontine ; tous les membres se connaissent, elle devient une source d'information sur les débiteurs et les créanciers. Les transactions sont réalisées très rapidement, elles se font de manière directe et instantanée entre prêteurs et emprunteurs . Elles n'engendrent aucun coût.

Devant un tel système, toutes les difficultés dans le financement des petits entrepreneurs devraient être résolues, mais partant des hypothèses émises, nous constatons que les tontines pourraient être considérées comme une source de financement pour les PME. L'hypothèse émise dans notre recherche confirme à 70% la participation de la tontine dans le financement des activités des petits entrepreneurs. Seulement à ce niveau il faudra être prudent car la tontine est très efficace dans le financement des petits projets comme l'ouverture d'une école.

Cependant, pour les grands projets d'investissement, la tontine ne présente pas tous les atouts pour être considérée comme une véritable source de financement dans le long terme car en ce moment, il faudra participer à plusieurs tontines, ce qui est difficile pour la majorité de la population qui bénéficie d'un revenu relativement bas. Contrairement aux autres pays africains, la particularité des tontines sénégalaises réside dans l'inexistence de taux d'intérêt du fait que la population est très croyante.

Cette forte croyance fait que les responsables des tontines refusent toute rémunération d'où l'absence de tontines aux enchères. Bien qu'elles ne puissent présenter que des avantages, elles ont permis de développer un dynamisme étonnant dans la mobilisation de l'épargne faisant ainsi des tontines de véritables banques ambulantes.

Mais le caractère de banque ambulante ne parvient pas à financer dans le long terme les investissements de la PME. En effet, il est nécessaire pour le Sénégal de créer des structures institutionnelles efficaces et souples pour promouvoir les PME. C'est le cas actuellement de la caravane des PME qui cherchent à :

- s'identifier et préparer les projets d'investissement
- mettre en place un instrument de financement capable de gérer les différents fonds de garantie des crédits. Autrement dit, créer une véritable banque de financement des PME

A cet effet, il est nécessaire de mettre également en place une politique de crédit et de financement des investissements capable de combler la faiblesse des capitaux propres. Le problème de fonds propres doit être correctement réglé car le petit entrepreneur sénégalais aura des difficultés pour effectuer un apport de fonds propres dans les proportions fixées par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (10 à 20% d'apport personnel). Il faudra à cet effet créer un fonds spécial pour les PME qui prendra en charge les besoins de financements complémentaires des fonds propres.

Vu les défis que doit relever le Sénégal, le développement des PME est louable. En effet elles présentent de nombreux avantages tels : la mobilisation de l'épargne et sa transformation en investissement productif. L'épargne que centralisent les tontines se situe à un niveau du tissu familial et de certains groupements sociaux. Les structures bancaires et financières n'ont ni une organisation suffisamment complexe et variée, ni la volonté d'exploiter tout le potentiel d'épargne disponible. La PME peut quant à elle mobiliser un capital qui vraisemblablement sans elle, n'aurait pas été affecté au développement. De plus la PME contribue à l'augmentation de l'emploi.

In fine, nous pensons que la tontine pourrait avec le temps offrir à l'individu une autre vision de l'épargne. Elle n'aurait plus seulement une fonction financière mais elle pourrait développer chez ses membres un esprit d'initiative leur permettant d'acquérir de meilleures bases de gestion, investir dans des activités plus productives et mieux adaptées aux contraintes du marché.

"La tontine est un diamant. Symbole de confiance et de fidélité, elle brille des mille significations que lui prêtent ceux qui l'admirent; comme le diamant, elle suscite la passion, elle est précieuse et on la protège. Elle serait opaque et inutilisable pour ceux qui voudraient s'en emparer inopinément". (HENRY A., 1990)

BIBLIOGRAPHIE

- 1 • ABAKAR A. : " la femme est très douée pour le commerce. "; AMINA magazine n° 335
- 2 • Adams D.W., Une nouvelle vision de la finance informelle, in D.W. Adams et D. Fitchett (eds), finance informelle dans les pays en voie de développement, Presses universitaires de Lyon, 1994, pp 17-36
- 3 • Adechoubou M.A, La banque tontinière opérations 71 de Cotonou et ses prolongements, IRAM, avril 1992
- 4 • Bloy E., Le développement d'une complémentarité de l'intermédiation en Afrique Saharienne : le rôle des tontines, in B. Haudeville et M.Lelart (eds), Entreprises et dynamique de croissance, UREF-AUPELF 1996, pp 227-239
- Baumann E., Les banquiers de quartiers au Sénégal, Afrique contemporaine, 1^{er} trimestre 1996, pp 54-63
- Ballenghien A., Le problème du financement des petites et micro-entreprises et les perspectives institutionnelles actuelles au Maroc, UREF-AUPELF ; note de recherche du Réseau entrepreneuriat, n° 94-42
- Dirat J.R., Crise du système bancaire : la banque centrale en question, UREF-AUPELF ; note de recherche du Réseau entrepreneuriat, n° 95-52
- Fidler P et Webster L. (eds), Le secteur informel et les institutions de micro-financement en Afrique de l'Ouest, Banque Mondiale, 1995
- Fauré Y.A, Financement de la PME à Toumodi (Côte d'Ivoire) : l'illusion informelle, UREF-AUPELF ; note de recherche du Réseau entrepreneuriat, n° 92-25 pp 21-27
- ~~5~~ • Gnansounou S., Les portefeuilles tontiniers et le financement des micro-entreprises au Bénin, 3^{ème} journées scientifiques du réseau entrepreneuriat, Cotonou, avril, 1993
- Gnansounou S., L'épargne informelle et le financement productif : référence spéciale aux tontines et à l'artisanat béninois, UREF-AUPELF ; note de recherche du Réseau entrepreneuriat, n° 91-20 pp 25

- HENRYA.,TCHENTEG.H.,GUILLEUMEP., Le principe de la société des amis ; KARTHALA 1990
- Libbey J., La tontine, pratique informelle d'épargne et de crédit dans les pays en développement, Eurotext, Paris, 2^{ème} édition 1991
- Lautier B., L'économie informelle dans le tiers monde, repère ed. La découverte 1994
- Lelart M., L'épargne informelle en Afrique : les tontines béninoises, Revue Tiers Monde ; n° 118, avril-juin 1989, pp 271-298
- Makaya A., Mobilisation et allocation des ressources par les tontines mutuelles et commerciales au Congo ; résultats d'une enquête dans les marchés de Brazzaville ; UREF-AUPELF ; note de recherche du Réseau entrepreneuriat, n° 93-31 pp 39
- Mbemba D., De quelques petits problèmes de l'entrepreneur africain, centre Sahel, série et notes de travaux, université Laval, 1989
- Miracle M. P., Informal savings mobilization in Africa, Economic development and cultural change, vol 28, n° 24, 1980, pp 701-724
- Ndiaye M., L'Ethique Ceddo et la société d'accaparement ou les conduites culturelles des sénégalais d'aujourd'hui tome II, Presses Universitaires de Dakar
- Van Dijk M.P., Sénégal : le secteur informel de Dakar, Editions l'Harmattan, Paris
- Wonou C., La bancarisation des tontines, une alternative à la mobilisation de l'épargne et au financement du secteur informel en Afrique, université Senghor, Alexandrie, 1993

Thèses - Mémoires - Revues

- Mathieu Gasse Hellio, Les tontine dans les pays en développement, université de Versailles Saint-Quentin- en Yvelines
- Revue internationale des PME, vol 11, n° 4, 1998
- Revue internationale des PME, vol 15, n° 2, 2002
- Sylvain Somwaya Ouédraogo, Les problèmes financiers de la création

• Revue

d'entreprise, 1997

- Seydina A. Sadikh, Les effets de la politique monétaire sur le canal de crédit bancaire : le cas du Sénégal approche par le modèle VAR, PTCI- Campus Dakar
- Techniques financières et développement, n° 33, janvier 1994
- Thioye A. Diagne, L'entreprise informelle au Sénégal : réalités- comportement et mode d'évaluation, thèse de doctorat d'état, Université de Paris I, Panthéon-Sorbonne, 1984